

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS (1896-1933), Bruxelles

Dopage de médiocres mines d'or et d'argent du Crédit mobilier aux États-Unis par mélange avec des valeurs de cuivre plus consistantes ou prometteuses.

Relance en 1924, notamment aux colonies, et achèvement,
par Bénard frères & Cie.

S.A. belge, 9 août 1896.

Eugène RENEVEY (1847-1923)

Administrateur des [Gisements d'or de Saint-Élie](#) (Guyane),
liquidateur des Mines d'or et canaux d'Amador Volcano (Californie)(1879),
commissaire aux comptes (1880), puis liquidateur (1883) de la Banque de la Seine,
administrateur de Mines d'argent de Bingham (Utah)(1880),
puis des Mines de Lexington (ayant absorbé les précédentes),
président des Mines de Golden River (Californie)(1885),
commissaire aux apports des Téléphones de Madrid (1886),
administrateur des Mines d'or de Faria (Brésil),
des Mines d'or du Forest Hill Divide (Californie)(1888),
actionnaire des Mines de cuivre de Boleo (Mexique),
administrateur de l'éphémère Compagnie générale des cycles (1894)
et du [Crédit foncier colonial](#) (1894-1904),
liquidateur des Mines d'or de Faria (Brésil)(1895),
vice-président de la Chambre des banquiers (1896),
président de la Compagnie de mines et minerais (1896),
administrateur de la Briqueterie des Sablons, à Bagneux (déc. 1896),
administrateur de la Société des [Salines de Diego-Suarez](#),
liquidateur de la Brasserie française d'Égypte (1902),
président de l'[Électro-métallurgie de Dives](#) (1903-1923)
et des Mines et usines de Chanaral (Chili)(1906).

Liquidation des mines de Lexington
(*Paris-Capital*, 21 octobre 1896)

.....
La liquidation de la Société des mines de Lexington donnera comme répartition totale :

1° Aux actionnaires, une action de 100 fr. entièrement libérée de la Compagnie de mines et minerais¹, et une soulte de 5 fr. en espèces, en échange de chaque action de la Société de Lexington;

2° Aux porteurs de part de fondateur, une part de fondateur de la Compagnie de mines et minerais en échange de chaque part de fondateur de la Société de Lexington.

Un avis ultérieur fera connaître quel jour prochain et à quelles caisses ces échanges et ces paiements seront effectués.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS (*Paris-Capital*, 23 décembre 1896)

La Compagnie de Mines et Minerais est une société belge fondée le 9 août 1896 au capital de 2.400.000 fr. en 24.000 actions de 100 fr. au porteur, entièrement libérées. Il a été créé 100.000 parts de fondateur, donnant droit à 10 % des bénéfices nets.

La Compagnie possède un certain nombre de propriétés minières en Californie, dans le Colorado, au Montana, en Utah, dans la Colombie britannique, les unes à l'état de prospection, les autres en exploitation.

Les propriétés en Utah (plomb argentifère) ont produit en 1895 un bénéfice de 150.000 fr.

Elle exploite en fermage les mines d'or de Red-Point (Californie) qui lui laisseront pour cette année un bénéfice de plus de 100.000 fr.

Son portefeuille renferme des actions de mines d'or en Colombie et en Californie, de mines de cuivre en Espagne (Tharsis) et au Mexique (Boleo).

La Compagnie a commencé ses opérations avec une encaisse de 1.075.000 fr. sur les 3.400.000 fr. du capital.

Le premier exercice prendra fin le 31 décembre 1897.

Les actions de la Compagnie de Mines et Minerais, l'abonnement au timbre étant obtenu, peuvent être négociées en France.

CONSTITUTION DE LA BRIQUETERIE DES SABLONS

Briqueterie des Sablons

Société anonyme au capital de quatre cent mille francs.

Siège social, 26, rue de Châteaudun, Paris

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 janvier 1897)

Cette société a pour fondateur : M. Olivier Paternoster, représentant de charbonnages, demeurant à Paris, rue de Saint-Quentin, n° 8.

Elle a pour objet : L'acquisition et l'exploitation des Briqueteries des Sablons, sises sur la commune de Bagneux (Seine), qui font l'objet des apports stipulés à l'article 6 ; l'achat ou la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la location ou l'affermage, en prenant ou en donnant à bail, de tous terrains, usines ou matériel propres à l'industrie ou au commerce des briques, tuiles ou leurs dérivés ; l'achat, l'installation, la construction et la revente de tous bâtiments, usines, matériel servant à son industrie ; l'achat, l'établissement, la construction et la revente de tous moyens de transports terrestres, fluviaux ou maritimes, servant, à son industrie ; enfin, le commerce en général des briques et tuiles de toute nature et de toutes provenances, ainsi que le

¹ Et non Compagnie DES mines, comme on trouve souvent. Nous avons corrigé systématiquement.

commerce de tous autres produits bruts ou manufacturés provenant de son exploitation.

Le fonds social est fixé à la somme de 400.00 fr. divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune ; — 2.490 de ces actions sont attribuées au fondateur. Les 1.510 autres, formant le complément du capital social, ont été souscrites.

La durée de la société est fixée à 25 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Georges de la Bouglise ², ingénieur des mines, demeurant à Paris, 80 rue Taitbout ; Olivier Paternoster susnommé ; Pierre[-Eugène] Renevey, rentier, demeurant à Paris, 6, rue Daubigny.

Acte déposé chez M^e Lavoignat, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches* du 24 décembre 1896.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 2.400.000 fr.
(*Paris-Capital*, 29 juin 1898)

Cette société est belge. Son siège social est à Bruxelles. Ses actions sont de 100 fr., au nombre de 24.000. Il a été, en outre, créé à l'origine 100.000 parts de fondateurs.

Rappelons qu'à cette société ont été apportées toutes les propriétés et concessions de la Société des Mines de Lexington aux États-Unis et, en plus, une somme de 1.075.000 fr.

L'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir tous les ans (quel que soit le nombre d'actionnaires présents, faculté laissée par la loi belge), le dernier samedi de juin à Bruxelles, a eu lieu le 25 courant.

9.368 actions avaient été déposées.

9.309 actions étaient présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix mais, selon l'article 61 de la loi belge, nul n'aurait pu prendre part au vote pour plus du cinquième du capital, soit 4.800 voix, si tout le capital avait été représenté. Dans l'espèce, tous les actionnaires présents ayant pris part au vote et nul d'entre eux ne pouvant réunir le droit au vote pour plus des deux cinquièmes des actions (art. 61) représentées, le nombre d maximum des voix possibles en la même main était de 3.683.

Ces calculs ont été inutiles, l'unanimité ayant été acquise à chacune des résolutions votées. Nous les publions plus loin.

² Georges de la Bouglise (1842-1907) : membre en 1870 du corps franc des Quarante, ingénieur des Mines, compère habituel de Renevey, représentant du Crédit mobilier aux assurances Le Secours (1880), puis aux Mines de Bingham, de Lexington, de Golden River, de Forest Hill. En outre aux Anthracites du Pays de Galles (1893) et à la Compagnie générale des cycles (1894). ... Puis, pour Mines et minerais (Bruxelles), les mines de cuivre du Boleo (Mexique) et de Catemou (Chili), la Briqueterie des Sablons à Bagneux... Son frère Maurice, administrateur des Sucrieries et raffinerie d'Égypte, meurt brutalement au Caire en août 1905.

Lui-même décède en avril 1907, laissant deux filles — Jacqueline et Marie-Carmen, épouse d'Henry Thurneysen, morte en 1907 — et deux fils, René, architecte, et Robert, polytechnicien, administrateur de Catemou (1914) et, après la Première Guerre mondiale, à la Compagnie minière de la Guinée française, aux Forces hydrauliques de la Guinée française, à Chanaral (Chili) à la Société de gestion minière (1925), etc.

L'assemblée était présidée par M. Eugène Renevey, président ; assisté de MM. Auguste Lemoine ³ et A. Guffroy ⁴, administrateurs ; M. Georges Renevey ⁵, secrétaire.

Les assesseurs étaient M. Hain ⁶ (88 actions et représentant de 337) et M. Gillet (205 actions).

Les actionnaires avaient été convoqués par publications au *Moniteur belge* et aux *Petites Affiches* à Paris.

M. Georges Renevey a donné lecture du rapport du conseil et M. Guy, lecture du rapport des commissaires.

Après quelques explications données sur la demande des actionnaires tant sur la composition de l'actif que sur l'estimation des valeurs du portefeuille, il a été procédé au vote.

Sur l'initiative de M. Hain, une indemnité de voyage de 75 francs a été votée pour tout actionnaire étranger présent à l'assemblée.

Cette mesure, si elle est prise encore dans les assemblées futures, ne pourra qu'inciter les porteurs de titres qui résident hors du territoire belge à venir chaque année entendre toutes explications sur la situation de la société dont ils sont les associés. Ils jugeront alors par eux-mêmes avec quelle prudence et quel souci de l'avenir sont faites les évaluations de l'inventaire dans cette affaire dont les titres sont vraiment cotés trop en dessous de leur valeur réelle.

Le dividende a été fixé à 5 francs pour les actions et à 0,183 pour les parts.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport et les explications verbales du conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires, approuve le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'il lui sont présentés, et dit que le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes s'élevant à la somme de

226.915 fr. 64

sera réparti de la façon suivante :

À la réserve légale 5 %	11.310 78
-------------------------	-----------

³ Auguste Lemoine : ingénieur, fondé de pouvoirs des Éts Cail, administrateur du Crédit mobilier (1876-1901), son représentant dans diverses affaires : rachat des Usines à gaz réunies (1878), Mines d'argent et fonderies de Bingham (1879), Mines de Lexington et de l'Utah (1881), Chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône (1882), Société concessionnaire de la voirie municipale de Paris (liquidateur en 1884), Immobilière de Berck-sur-Mer (1885), administrateur délégué des Tramways du département du Nord, administrateur des Mines d'or du Forest Hill Divide (1888)...En outre, administrateur des Procédés Raoul Pictet (y représentant probablement Erlanger), des Anciens Éts Cail (1889), de la Compagnie française des Anthracites du Pays de Galles (1893), malheureuse affaire lancée par la Banque parisienne de crédit (Guffroy), des Mines de Lexington (1895), de la Caisse d'épargne de Paris. Obsèques le 3 avril 1902 (ci-dessous).

⁴ Armand Guffroy (1843-1902) : administrateur des Mines de Lexington (1881-1884), fondateur de la Société parisienne de crédit et de commission (1886), directeur de l'hebdomadaire financier *Paris-Capital*, actionnaire activiste intervenant dans de nombreuses assemblées générales, spécialement celles du Crédit mobilier. Décédé en octobre 1902 (avis ci-dessous).

⁵ Georges Renevey : ingénieur, fils d'Eugène Renevey (1847-1923). Successivement secrétaire de Mines et minerais (présidée par son père), administrateur du Crédit foncier colonial et des Mines de cuivre de Chanaral, au Chili (avec son père), administrateur de la Société de recherches et de forages, de la Chérifienne de recherches et de forages, des Mines de Pujol (Aude), des Mines d'anthracite de Sainte-Agnès (Isère), de l'Électrolyse du Palais (filiale de Dives)...

⁶ Alfred Hain : banquier à Rouen depuis 1868, commissaire à la liquidation du Comptoir d'escompte de Paris (1888), administrateur du Crédit mobilier (1894), de la Société industrielle de l'aluminium et des alliages métalliques (1897), de la Société française des illustrations sur métaux (1898), etc.

Au fonds de réserve	66.754 86
10 % au conseil	14.815 00
90 % aux actions sur 133.335 fr.	120.000 00
10% aux parts sur 133.335 fr.	13.335 00
Total	<u>226.215 64</u>

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1898, MM. P. Guy-Pellion et O. Dusart ⁷, dans les termes de l'article 28 des statuts, et fixe leurs honoraires à 750 fr. pour chacun d'eux.

Nota. — Un acompte de 2 francs ayant déjà été payé aux actions sur le dividende de 5 francs voté par l'assemblée du 25 juin 1898, le solde, soit 3 francs net, sera payé, à partir du 1^{er} juillet, au siège social, à Bruxelles, 28, rue des Douze-Apôtres, et au Crédit Mobilier, à Paris.

Le dividende total de 0. fr. 133 par part de fondateur sera payé en même temps.

Mines et minerais (*L'Écho des mines*, 14 juillet 1898)

L'assemblée de la Compagnie de Mines et minerais, société à laquelle ont été apportées toutes les propriétés et concessions de la Société des Mines de Lexington* [or dans le Montana (USA)], a eu lieu, à Bruxelles, le 25 juin. Le dividende de l'exercice 1897 a été fixé à 5 fr, pour les actions et à 0 fr. 133 pour les parts.

MINES & MINERAIS (*Paris-Capital*, 28 juin 1899)

L'assemblée ordinaire a eu lieu, le 24 courant, à Bruxelles, sous la présidence de M. Eugène Renevey, président du conseil d'administration.

Assesseurs : MM. Émile Erlanger et Cie représentés par M. Auguste Lemoine et M. Jacquier, représenté par M. Maurice Guffroy ⁸.

Secrétaire : M. Wouters.

7.750 actions avaient été déposées, dont la presque totalité était représentées.

Ces rapports, comptes et résolutions, ont été approuvés, votés à l'unanimité.

⁷ Oscar Antoine Joseph Dusart : né le 2 mai 1838 à Saint-Amand (Nord). Médecin légiste. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 octobre 1871. Administrateur de la Compagnie française des mines d'or du Caratal (Bolivie), des Mines d'or du Forest Hill divide (Californie)(1888), commissaire aux comptes des Mines de Golden River (Californie)(1888), administrateur de la Compagnie des mines de plomb argentifère du Rio-Corumber (Espagne)(1891), de la Société anonyme des fontaines distributrices d'eau chaude (Système Robin)(1892), commissaire aux comptes des Mines de Lexington (1892), administrateur de la Compagnie française des Anthracites du Pays de Galles (1893), de la Nouvelle Société française du Lysol (1898)(antiseptique et désinfectant), gros actionnaire du Boleo (cuivre au Mexique)...Futur administrateur de Mines et minerais.

⁸ Maurice Guffroy (1870-1911) : fils d'Armand. Officier de réserve du 6^e dragons, président de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, il se rend à trois reprises en Guyane française, qu'il cartographie, s'adonne à l'aérostat et au monoplane, administrateur de la Compagnie Coloniale de Pêche et Commerce (1907). Avis de décès en Guyane : *L'Intransigeant*, 5 mars 1911.

MM. Dusart et Guy-Petion ont été nommés commissaires pour l'exercice 1899.

Le bénéfice de l'exercice 1898 est de 177.989 12, dont 29.839,12 sont appliqués à la réserve légale et un fonds de prévoyance.

Les actions ont reçu un acompte de 2 fr. et recevront un solde de dividende de 8 fr., à partir du 1^{er} juillet prochain. Les parts recevront, à la même date, 0 fr. 13.335.

Depuis le commencement de l'exercice 1899, la Société américaine Conglomerate, dont les Mines et Minerais possèdent un grand nombre d'actions, a vendu la plus grande partie de ses propriétés minières et il en est résulté pour la Compagnie de Mines et Minerais une rentrée de fonds très importante.

Il y a là une sorte de répartition d'actif faite par la Conglomerate et cette répartition a eu pour résultat d'augmenter les disponibilités de Mines et Minerais.

La Compagnie a dû se préoccuper de chercher d'autres sources de revenus par l'emploi de ses capitaux, les dividendes de la Conglomerate paraissant devoir disparaître dans l'avenir.

C'est dans cet ordre d'idées que les Mines et Minerais ont pris un intérêt important dans la Société des mines de cuivre de Catemou (Brésil)[sic : Chili], constituée récemment, à Bruxelles, avec un groupe puissant anglo-français. [...]

Les actionnaires de Mines et Minerais ont accueilli avec une faveur marquée ces diverses communications.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS (Valeurs cotées en Coulisse à Paris, 1900, p. 695 s.)

Société anonyme belge, constituée le 8 août 1896.

Objet : L'acquisition, l'affermage, la livraison, la mise en valeur ou la vente de toutes mines et concessions minières.

Siège : à Bruxelles, 28, rue des Douze-Apôtres.

Durée : 30 ans, du 8 août 1896.

Capital social de 2.400.000 fr., divisé en 24.000 actions de 100 fr. l'une ; il a été créé, en outre, 109.000 parts de fondateurs sans valeur nominale.

Sauf six actions souscrites en espèces toutes les actions et les parts ont été attribuées à la Banque de l'Ouest, agissant comme liquidateur de la Société anonyme des mines de Lexington, apporteur de l'actif de ladite Société à la Compagnie des minés et minerais.

Conseil d'administration composé de trois à cinq membres nommés pour six ans et propriétaires de cent actions chacun.

Année sociale close le 31 décembre, pour le premier exercice être clos le 31 décembre 1897.

Assemblée générale annuelle le dernier samedi de juin et en 1898 pour la première fois, une voix par action ; dépôt cinq jours à l'avance.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, ensuite il peut être opéré un prélèvement pour constituer un fonds de prévoyance ; le surplus, après prélèvement de 10 % au profit des administrateurs, appartient pour 10 % aux parts de fondateurs et pour 90 % aux actions. Service des coupons au Crédit mobilier, 41, rue Caumartin.

ADMINISTRATEURS.

MM. Eugène Renevey, Ernest Stouls ⁹, Auguste Lemoine, Armand Guffroy.

⁹ Ernest Stouls (1847-1904) : X-Mines. Il débute dans la préfectorale avant d'entrer dans les affaires. Successeur en 1899 de Secrétan à la présidence de la Société française d'électro-metallurgie. Voir [encadré](#).

RÉPARTITIONS.

Exercice 1897 : 5 fr.-Exercice 1898 : 5 fr. Exercice 1899, acompte de 2 fr. 50 passé le 1er janvier 1900, coupon 5.

Les actions de cette Société se livrent non timbrées par suite d'abonnement au timbre.

Elles sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 15 mai 1897.

1897 plus haut 40 ; plus bas 20

1898 plus haut 40 ; plus bas 30

1899 plus haut 91 ; plus bas 34

Compagnie de Mines et Minerais (*Paris-Capital*, 27 juin 1900)

Nous publions ci-dessous le rapport des commissaires sur l'exercice 1899. Les bénéfices réalisés s'élèvent à 215.000 francs permettant l'a distribution d'un dividende de six francs aux actions et de seize centimes aux parts de fondateur. La situation de la société est parfaitement consolidée. Elle a à sa disposition des disponibilités atteignant presque le montant de son capital social.

À plusieurs reprises, nous avons engagé nos lecteurs à s'intéresser à cette petite affaire lorsque les actions pouvaient s'obtenir à des prix très intérieurs à ceux actuellement pratiqués. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que nos espérances sont entièrement justifiées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES à l'Assemblée générale du 30 juin 1900

Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez fait l'honneur de nous confier dans votre assemblée générale du 24 juin 1899, nous venons vous exposer le résultat de notre examen des comptes de l'exercice 1899.

C'est pour nous un devoir de vous déclarer que cet examen nous a été rendu très facile par la clarté absolue de votre comptabilité, qui permet le contrôle le plus méticuleux.

Les chiffres du bilan et du compte de profits et pertes que vous avez sous les yeux, parlent d'eux-mêmes ; pour leur donner toute leur signification, nous allons les comparer à ceux correspondants de l'exercice précédent :

ACTIF

À l'actif du bilan nous voyons figurer pour 10.000 francs les propriétés au Montana, et pour 10.000 francs également, les propriétés en Californie.

Au bilan de 1898, ces deux propriétés avaient chacune une valeur estimative de 50.000 francs. Il y a donc eu une réduction de 80.000 francs pour les deux propriétés.

Cette diminution d'évaluation n'est pas la constatation d'une dépréciation ; elle n'est que le résultat d'un amortissement, comme il est d'usage d'en faire dans les Sociétés prévoyantes, quand l'importance des bénéfices le permet. De cette façon, en effet, on supprime, autant que possible, les éventualités de déception, et on laisse une marge plus large aux plus-values de l'avenir.

Le bilan de 1898 mentionnait une estimation de 16.000 francs pour les propriétés au Colorado ; Pendant l'exercice 1899 ces propriétés ont été réalisées pour un prix supérieur à leur évaluation ; nous retrouverons dans un compte spécial des profits et

perles la partie du montant de cette réalisation qui a pu être considérée comme constituant un bénéfice.

Le compte des valeurs diverses est un des plus importants, et, en même temps, un des plus variables par sa nature même. On conçoit, en effet, que le portefeuille d'une société qui tend à devenir de plus en plus un véritable trust minier, soit forcément appelé à subir des changements notables, d'un exercice à l'autre, par suite des mouvements de titres.

Le compte valeurs diverses figurait à l'actif du bilan de 1898 pour une somme de 1.052.732 fr. 51. Au bilan de 1899, ce compte qui est ramené à une évaluation de 927.101 fr.

Cette diminution est due à des répartitions sur actions et à la vente d'une certaine quantité de valeurs dont la réalisation effectuée dans des conditions très avantageuses a procuré des disponibilités importantes. Quant à ces disponibilités, votre conseil a très sagement considéré qu'elles constituaient, pour la plus grande partie, la récupération d'un capital de travail, lequel devait être gardé en réserve en prévision d'opérations éventuelles qu'il était de la nature même de votre Société de rechercher. Il a donc fait dériver une partie notable des disponibilités en question dans un compte spécial que nous retrouverons tout à l'heure au passif du bilan sous une dénomination qui indique très nettement sa destination.

Quant à la partie du montant de ces réalisations qui a pu être considérée comme constituant un bénéfice, elle a été versée à un compte nouvellement créé, que nous retrouverons au compte de profits et pertes sous une dénomination qui indique de la façon la plus claire son jeu dans les écritures et les sources de son alimentation.

Nous avons examiné avec soin les valeurs diverses, qui composaient votre portefeuille minier au 31 décembre 1899. Nous pouvons vous donner l'assurance que leur valeur d'évaluation a été établie avec un souci constant de ne laisser place à aucune déception. Nous pourrions même ajouter que vous avez lu en réserve des éléments de plus-value importants pour l'avenir.

Le compte matériel de mines représenté pour la plus grande partie, des mouvements de fonds sur opérations d'achats et de ventes de poteaux de mines. D'un exercice à l'autre, ce compte subit les variations du découvert à la clôture des écritures de fin d'année. Le bénéfice de ce compte ressort pour 8.287 fr. 05 au compte de profits et pertes.

Le compte placers en Californie figure pour la première fois à votre actif. Il représente une somme de 134.013 francs relative à une entreprise minière dans laquelle s'est récemment intéressée votre société.

Le compte briqueteries figure également pour la première fois à votre bilan. La somme de 111.870 fr. 81 pour laquelle il est inscrit représente le prix d'acquisition de l'actif d'une entreprise industrielle et le montant du découvert qui lui a été consenti pour le fonds de roulement de son exploitation.

Au compte de profits et pertes, vous pourrez constater que le rendement de cette exploitation a fourni un appoint de bénéfices de 7.550 fr. fi/ pendant l'exercice 1899, qui n'a eu qu'une durée de cinq mois.

À l'actif du bilan de 1898, vous aviez deux comptes : l'un relatif à une avance sur sel, pour une somme de 49.757 fr. 50, l'autre dénommé exploitation Vellérines pour une somme de 5.019 fr. 55.

Bien que ces deux crédits ne pussent pas encore être considérés comme constituant certainement des pertes totales, votre conseil a cru devoir les amortir complètement.

Le compte Caisses, Banques et Reports, qui n'était que de 589.209 fr. 46 en 1898, s'est élevé, à la fin de l'exercice 1899, à la somme de 2.240.929 fr. 37. A. 160.000 francs près, c'est la représentation équivalente de votre capital social.

Ce sont les réalisations de certaines propriétés et d'une partie des titres de votre portefeuille minier, qui ont créé ces importantes disponibilités dans lesquelles réside la force de votre société.

Nous avons vérifié les éléments constitutifs de ce compte, ainsi, que ceux des effets à recevoir et des débiteurs divers.

Nous avons constaté que les emplois temporaires de vos fonds étaient effectués de la façon la plus judicieuse et la plus prudente.

PASSIF

Les comptes portés au passif du bilan ne comportent pas de nombreuses explications.

En réalité, à part deux crédits de peu d'importance, vous n'avez pas de passif exigible.

Nous devons vous signaler, cependant, la création d'un nouveau compte : Provision pour opérations, exploitations et risques en cours. La somme de 1.150.000 francs, qui est portée à ce compte, représente le capital de travail sagement accumulé et tenu en disponibilité constante tant pour alimenter les opérations en cours que pour permettre à votre conseil, toujours en éveil, de saisir l'occasion propice. Comme nous le vous l'avons déjà fait remarquer, c'est dans l'importance de votre fonds de roulement que vous devez trouver la source de vos bénéfices.

Enfin, pour en terminer avec l'examen du bilan, nous constaterons que, par suite des attributions volées par l'assemblée du 24 juin 1899, la réserve légale a été portée de 11.310 fr. 78 à 20.210 fr. 25, et le fonds de prévoyance de 60.754 fr. 86 à 87.694 fr. 51.

Compte de profits et pertes

1° Débit. — Nous n'avons pas de remarques à faire sur les comptes du débit qui sont restés sensiblement les mêmes, tels que les frais administratifs du bureau central et du siège de correspondance ; les impôts et droits ; l'entretien des propriétés d'Hogsback ; les différences de change ; enfin direction et frais en Amérique.

Nous rencontrons un nouveau compte : Etudes et recherches. Les 28.574 fr. 90 qui ont été dépensés de ce chef ont été amortis complètement.

Le compte [Sel à Madagascar](#) représente l'amortissement complet d'une somme de 51.198 fr. 80, formant l'intégralité de débit d'une opération d'avance dont la récupération est contentieuse.

La somme de 95.950 fr. 95, pour laquelle sont inscrites les briqueteries des Sablons, en liquidation, représente l'amortissement des avances qui avaient été consenties à cette entreprise et que sa liquidation n'a pas couverte.

2° Crédit. — Au crédit du compte de profits et pertes, nous trouvons tout d'abord une somme de 74.291 fr. 14 représentant le rendement des placements temporaires effectués avec les importantes disponibilités de votre fonds de roulement.

Vient ensuite une somme de 7.580 fr. 07 représentant les bénéfices d'exploitation, pendant l'exercice 1899, des briqueteries que votre société a rachetées au liquidateur, comme nous l'avons constaté dans l'analyse de l'actif du bilan.

Le compte Bénéfices et pertes sur valeurs diverses, qui ressort au crédit pour 385.726 fr. 81 est celui dont nous vous avons déjà signalé la création et indiqué la destination. Il doit jouer dans les écritures pour constater en fin d'exercice les bénéfices ou les pertes résultant du mouvement à l'achat et à la vente des valeurs de votre portefeuille minier, ainsi que des différences de cette évaluation, en cas de dépréciation ou de plus-value.

Sous la dénomination de Participation Charbonnages est représenté un bénéfice de 5.311 fr. 20, provenant d'une entreprise à laquelle votre société a fait des avances et dont le découvert est compris, à l'actif du bilan parmi les débiteurs divers.

Les 8.125 fr. 77 du fermage à Butte, représentent un rendement intéressant à constater. Il s'agit, en effet, de l'exploitation d'une propriété importante, pour laquelle votre société a une promesse de vente.

En résumé, le total du crédit du compte de profits et pertes s'élevant à fr. 481.035 59

Et le total du débit à 266.20007

Les bénéfices nets ressortent à 214.835 52

Votre conseil d'administration, toujours préoccupé de l'avenir, vous propose d'en faire l'emploi suivant :

Solde créditeur	214.835 52.
Prélèvement de 1/20 pour la réserve légale : 10.744 77	
Prélèvement pour le fonds de prévoyance : 26.315 98	37.057 75
Reste à répartir	177.777 77
À prélever 10 % pour le conseil d'administration	17.777 77
Reste	160.000 00
Répartition :	
90 % aux actions. soit 6 fr. par action	144.000 00
10 % aux parts de fondateur, soit fr. 0,16 par part	10.000 00
	<u>160.000 00</u>

Nous rappelons qu'un acompte de 2 fr. 50 par action a été mis en paiement le 2 janvier dernier.

Nous ne pouvons que vous conseiller de rester fidèles aux habitudes de sagesse et de prévoyance qui ont permis d'asseoir votre société sur des bases exceptionnellement solides, en consacrant la constitution d'un capital de travail important. Nous concluons donc en vous engageant à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentes par le conseil d'administration.

Bruxelles, 7 juin 1900.

Les commissaires :

O. DUSART, Guy PELLION.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899

ACTIF	
Propriétés au Montana	10.000 00
Propriétés en Californie	10.000 00
Valeurs diverses	927.101 00
Matériel de Mines	285.003 20
Placers un Californie	134.013 00
Briqueteries	111.870 81

Mobilier	7.144 00
Loyer et Gaz payés d'avance	1.084 00
Caisses, Banques et Reports	2.240.029 37
Effets à recevoir	17.377 05
Débiteurs divers	205.710 30
Dividende 1893, à compte	18.272 50 1
	3.970.018 13
PASSIF	
Capital	2.400.000 00
Société de Golden-River en liquidation	12.299 75
Créditeurs divers	84.978 10
Provision pour opérations, exploitations et risques en cours	1.150.000 00
Réserve légale	20.210 25
Fonds de prévoyance	87.694 51
Profits et pertes 1899	214.835 52
	3.970.018 13

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 1899

DOIT	
Bureau central et siège de correspondance : Conseil d'administration. — Direction. — Personnel et frais de bureaux. — Commissaires de surveillance. — Loyers, contributions, assurances. — Service des titres, etc.	53.101 30
Impôts et droits	3.410 54
Hogsback :	
Entretien et gardiennage des propriétés	5.152 93
Différences de change	2.785 10
Direction et frais en Amérique	21.060 00
Etudes et recherches	28.514 90 ci!
Sel à Madagascar	51.198 80
Briqueterie des Sablons (en liquidation)	95.958 05
Exploitation veltérines	5.019 95
Bénéfices de l'exercice	214.835 55
	<u>481.035 59</u>
AVOIR	
Intérêts et Commissions :	
Sur comptes courants :	11.264 54
Sur comptes reports :	51.478 10

Sur effets à recevoir (agio) :	8.261 15	
Poteaux de mines (escompte de caisse) :	8.287 35	74.291 14
Briqueteries (Bénéfices d'exploitation)		7.580 67
Bénéfices et Pertes sur valeurs diverses		385.726 81
Participation Charbonnages		5.311 20
Fermage à Butte		8.125 77
		<u>481.035 59</u>

MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 23 janvier 1901)

À l'assemblée extraordinaire du 12 janvier, le conseil d'administration a mis les actionnaires au courant du détournement dont la société a été victime de la part de son agent en Angleterre et leur a exposé la situation qui se trouvait créée par suite de ce détournement.

Après les explications très détaillées qui ont été fournies, l'assemblée, en renouvelant sa confiance aux administrateurs, a décidé à l'unanimité de porter la perte que subira la société de ce chef, environ 500.000 fr., au compte Provision pour opérations, exploitations et risques en cours, qui ne s'élevait pas à moins de 1.150.000 fr. au bilan du dernier exercice.

L'assemblée a accueilli avec une très vive satisfaction la nouvelle constatation résultant d'un simple aperçu de la situation financière, de l'intégralité du capital social représenté et au delà par une caisse considérable et un portefeuille de valeurs de facile réalisation.

Le conseil a également, entretenu l'assemblée de la question de distribution de l'acompte sur le dividende.

En raison du préjudice important supporté par la société, il n'a pas voulu prendre sur lui de distribuer, comme tous les ans, cet acompte. Il en a donc référé aux intéressés en leur demandant d'émettre un vœu pour ou contre la distribution d'un acompte. L'assemblée, jugeant que cela ne pouvait gêner en rien la situation financière de la société, s'est prononcée pour la distribution. En conséquence, le conseil d'administration a décidé de mettre en paiement à partir du 21 janvier, un acompte de un franc cinquante centimes, à valoir sur le dividende de l'exercice 1900.

CRÉDIT MOBILIER (en liquidation)
(*Paris-Capital*, 29 mai 1901)

ACTIF

.....
500 parts Mines et minerais 1 fr.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 10 juillet 1901)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu à Bruxelles le 29 juin écoulé, sous la présidence de M. Eugène Renevey, président du conseil d'administration.

On verra par le bilan ci-dessous que, malgré le détournement d'une somme d'environ 500.000 francs dont la Société a été l'objet de la part d'un de ses agents en Angleterre, la situation, reste très aisée et que les divers chapitres de l'actif représentent d'une façon tangible le montant total du capital social. On se souvient que, par décision de l'assemblée extraordinaire du 12 janvier, la perte subie a été compensée par un prélèvement sur le compte Provisions pour opérations, exploitations et risques en cours.

Les bénéfices de l'exercice 1900 se sont élevés à 122.184 fr. 42 et, sur la proposition du conseil, ils ont reçu les affectations suivantes (francs) :

Au compte Provision pour opérations, exploitations et risques en cours	20.320 25
À la réserve légale	5.567 89
Au conseil d'administration	9.629 62
Aux actionnaires à raison de 3 fr. 25 par action	78.000 00
Aux parts de fondateur à raison de 0 fr. 086 par part	8.666 66
Total égal	<u>122.181 42</u>

Voici le bilan au 31 décembre 1900 :

ACTIF	
Propriétés au Montana	10.000 00
Propriétés en Californie	10.000 00
Valeurs diverses	1.051.237 85
Matériel de Mines	73.649 75
Placers en Californie	141.676 97
Briqueteries	151.174 25
Mobilier	7.144 00
Loyer et Gaz payés d'avance	1.984 00
Caisses, banques et reports	1.894.423 08
Effets à recevoir	30.479 00
Débiteurs divers	48.899 48
	<u>3.420.668 48</u>
PASSIF	
Capital	2.400.000 00
Société de Golden River en liquidation	5.704 40
Créditeurs divers	125-368 15
Provisions pour opérations, exploitations et risques en cours	622.449 00

Réserve légale	30.952 02
Fonds de prévoyance	114.010 49
Profits et pertes 1900	122.184 48
	3.420.668 48

OBSÈQUES
Auguste Lemoine
(*Gil Blas*, 4 avril 1902)

Les obsèques de M. Lemoine, ancien administrateur des établissements Cail, administrateur de la Caisse d'épargne, du Crédit mobilier, etc., ont été célébrées hier matin, à Notre-Dame de Grâce de Passy, au milieu d'une assistance considérable, dont faisaient partie les notabilités du monde commercial, industriel, de la haute banque et de la Bourse de Paris.

Le deuil était conduit par M. Auguste Lemoine, l'agent de change parisien si estimé, fils du défunt ; M. Edmond Dupuis, son gendre ; MM. Jules Brintet, Paul Picot, lieutenant d'artillerie, et André Dupuis, ses petits-enfants et amère-petit-fils.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 6 août 1902)

En réponse à quelques demandes de renseignements que nous avons reçues un sujet des résultats de cette société pendant l'exercice 1901, nous extrayons du rapport qui a été présenté aux actionnaires, réunis en assemblée générale le 28 juin dernier, les indications suivantes :

L'exercice 1901 s'est soldé par une perte de 367.764 fr. 17, qui provient :

Pour 137.500 francs, de la liquidation de la Société des Travaux Miniers, nécessitée par la guerre civile en Colombie ;

Pour 219.341 fr. 90, de la dépréciation du portefeuille au 31 décembre 1901 ;

Pour le reste, de mécomptes subis dans la réalisation de wagons.

Les seuls bénéfices bruts qui aient été enregistrés au compte de Profits et pertes, sont ceux provenant du fermage à Butte, pour 20.029 francs, et ceux des intérêts et commissions, qui sont montés à 102.003 fr. 78.

Le portefeuille comprend notamment :

37 actions Boléo
10 100^e de parts Boléo
300 actions Rio Tinto
752 actions priv. Catemou
3.228 actions ord. Catemou
50 actions ord. Nickel (SLN)
50 actions Magnard et Cie
325 actions Tharsis

Il est bon de remarquer en passant que la Compagnie de Mines et minerais est une des rares sociétés qui font connaître publiquement la composition de leur portefeuille.

La Briqueterie des Sablons n'a pas encore donné de bons résultats. Le conseil a cherché à la vendre, mais aucune offre sérieuse ne s'est produite.

La participation dans l'affaire de Catemou s'annonce comme devant laisser un bénéfice final dépassant largement la perte actuelle.

NÉCROLOGIE
Armand Guffroy
(*L'Argus des assurances*, 19 octobre 1902)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Armand Guffroy, décédé le 11 courant, en son domicile, à Neuilly, rue Perronet, 54, à l'âge de 59 ans.

Il était directeur du journal *Paris-Capital*, président de la Chambre syndicale des banquiers de Paris et avait été, un moment, administrateur du Secours.

CATEMOU
COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 3 décembre 1902)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société a été tenue à Bruxelles le 22 novembre écoulé.

L'ordre du jour comportait l'autorisation à donner au conseil d'administration de contracter, au nom de la société, un emprunt hypothécaire de 500.000 francs consenti par la Compagnie de Mines et Minerais.

Voici le texte de la résolution qui a été adoptée à cet effet :

Après avoir pris connaissance des accords intervenus entre la Compagnie de Mines et Minerais et le conseil d'administration de la présente société, relativement à un emprunt temporaire de 500.000 francs, accords dont communication intégrale est donnée, l'assemblée approuve et ratifie lesdits accords en leur entier, sans restrictions et réserves, tels qu'ils sont intervenus et autorise le conseil d'administration à donner hypothèque à concurrence de ladite somme de 500.000 francs sur tous les biens de la société en faveur de la Compagnie de Mines et Minerais, si celle-ci en fait la demande.

L'assemblée prend acte de ce que la Compagnie de Mines et Minerais offre à tous les actionnaires de la présente société, et ce jusqu'au 30 novembre courant, le droit de participer à cette opération dans les mêmes conditions où ladite Compagnie de Mines et Minerais l'a effectuée elle-même, et ce, dans les proportions indiquées au rapport du conseil d'administration.

MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 29 juillet 1903)

Les résultats de l'exercice 1902 de la Compagnie de Mines et Minerais font ressortir un bénéfice de 15.416 fr. 01, alors que l'exercice précédent s'était soldé par une perte de 367.784 fr. 47.

Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants, si l'on tient compte, d'une part, de l'atonie générale des affaires qui a persisté durant toute l'année dernière et, d'autre part, des difficultés latentes éprouvées par toutes les entreprises minières en général et par les Sociétés cuprifères en particulier et, partant, de la tenue peu favorable des cours de ces valeurs.

On sait qu'en dehors d'exploitations dans lesquelles elle est directement intéressée, la société possède en portefeuille des titres de sociétés diverses, notamment de Boléo, Rio Tinto, Tharsis, Catemou, sociétés qui ont pour objet la production et le traitement du cuivre. Or, le relèvement des cours que l'on pouvait espérer à la suite de la réaction profonde qui s'est produite il y a deux ans, ne s'est pas fait sentir encore au courant de l'exercice dernier, ou tout au moins n'a eu lieu que dans des proportions infimes.

Par suite, le chapitre. Valeurs en Portefeuille, qui avait subi l'année précédente une dépréciation de 219.341 francs du fait de la baisse de ces valeurs, a réalisé une plus-value insignifiante de 611 fr. 80.

Les profits réalisés par la Compagnie proviennent pour la presque totalité des intérêts et commissions sur comptes courants, reports, effets à recevoir, valeurs en portefeuille, etc.

Il est inutile de dire qu'aucun dividende n'a pu être proposé pour l'exercice et que le léger solde bénéficiaire a tout naturellement été porté en déduction de la perte antérieure qui se trouve ainsi ramenée à 352.348 fr. 40.

Nous constatons avec plaisir que l'actif de la Compagnie reste toujours parfaitement tangible, puisqu'il est représenté pour plus des deux tiers par les deux chapitres facilement réalisables : Valeurs diverses, estimées aux cours du 31 décembre 1902, à 1.026.971 fr. 45 et Caisses, banques et reports d'une importance de 1.487.548 fr. 97.

NÉCROLOGIE

Ernest Stouls

(*L'Écho de Paris*, 29 février 1904)

Nous apprenons la mort de M. Stouls, ingénieur, décédé 57, rue de Babylone. Il était le beau-père du capitaine [René] Rousseau et de M. [Pierre] Lelarge, et le beau-frère de MM. Paul Lesieur, professeur à la Faculté de droit, et Henri Holzbacher. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-François-Xavier

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS

(*Paris-Capital*, 22 juin 1904)

L'assemblée annuelle de cette Société est fixée au 25 courant.

Il ressort des comptes qui seront présentés à cette réunion que l'exercice 1903 s'est solde par un bénéfice disponible de 70.827 fr. 40. Cette somme permettra de répartir un petit dividende aux titres de la société. Nous croyons savoir que ce dividende s'élèvera à 2 fr. ou 2 fr 25 pour les actions et à 0 fr. 06 par part.

Nous publions ci-après le rapport du commissaire des comptes qui contient des indications intéressantes et détaillées sur la situation de l'entreprise et son évolution pendant l'année 1903.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 1904

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu me confier dans votre assemblée du 27 juin 1903.

La situation de votre Société est d'une telle netteté qu'elle s'expose, pour ainsi dire, d'elle-même, par la seule comparaison d'une année à l'autre des bilans et comptes de profits et pertes.

ACTIF

Les Propriétés au Montana, ainsi que les Propriétés en Californie ont reçu les deux mêmes évaluations qu'à l'exercice précédent, soit de 10.000 francs.

Les Valeurs diverses sont portées pour 961.876 fr. 75 c. au lieu de 1.026.971 fr. 45 c. en 1902. La composition de votre portefeuille a, en effet, subi certaines modifications.

D'une part, il a été vendu : 300 actions Rio-Tinto et 12 actions Nickel.

[Participation dans l'Électro-Métallurgie de Dives]

D'autre part, il a été acheté : 37 actions privilégiées Catemou, 50 actions Électro-Métallurgie de Dives, 25 actions Peñarroya et 500 obligations Catemou.

Vous trouverez au crédit du compte de profits et pertes les bénéfices résultant soit des plus-values de réalisation pour les litres vendus, soit des différences d'évaluation pour les titres restant, à l'inventaire de fin d'exercice suivant les cours du 31 décembre 1903.

Le compte Placers en Californie a été ramené de 48.447 fr. 48 c. à 5.310 fr. 37 c. par le fait du remboursement du dernier tiers de l'avance qui avait été l'objet de sa création. Les 5.319 fr. 37 c. restants représentent l'estimation de l'outillage.

Le compte Briqueteries s'est élevé de 168.592 fr. 35 c. à 196.191 fr. 70. L'augmentation de 27.800 fr. 35 représente l'accroissement du fonds de roulement mis à la disposition de cette entreprise.

Les chapitres Mobilier, loyer payé d'avance n'ont pas subi de changement.

Il est inscrit 1.398.591 fr. 58 c. au lieu de 1.187.518 fr. 97 c. à Caisses, Banques et Reports. Les mouvements de l'encaisse s'expliquent naturellement par les variations des autres comptes.

Vous constaterez de nouveau que les valeurs de votre portefeuille et les emplois temporaires de vos fonds liquides constituent un 'ensemble de disponibilités d'une réelle importance, dont le montant est à peu près égal à celui de votre capital social.

Les Effets à recevoir, qui représentent des avances non arrivées à échéance le 31 décembre 1903, se sont élevés de 84.948 francs à 170.112 fr. 15 c. Une notable partie en a déjà été payée, à son terme, dans les premiers mois de l'exercice en cours.

Le compte des Débiteurs divers, qui s'est élevé de 5.552 fr. 40 c. à 174.553 fr. 90 c., se compose : pour 125.000 francs, d'une somme qui a sa contre-partie égale au passif sous la rubrique Participants Catemou ; pour 37.500 francs, d'une avance consentie à la Société de Sagues-les-Mines ; pour 7.500 francs d'un solde de règlement que la Société de Catemou a payé dans les premiers mois de cette année.

Le compte « Avances à Catemou », qui figurait au bilan de l'exercice précédent pour 375.000 francs, a complètement disparu du bilan de cette année.

Les 427 fr. 35 c. inscrits au compte Contentieux représentent la partie estimée recouvrable des créances litigieuses.

L'actif du bilan de 1903 contient deux nouvelles rubriques : l'une, Syndicat actions Magnésit, désigne une participation prise dans un Syndicat qui comprend plusieurs banques de premier ordre ; l'autre, Conglomerate Company, désigne une avance consentie à une Société dont votre Compagnie possède la plus grande partie des actions.

PASSIF

Les chapitres du passif n'appellent pas de longs commentaires.

Les Créiteurs divers se composent en totalité des coupons arriérés.

Le compte Provision pour opérations, exploitations et risques en cours a été abaissé de 625.462 fr. 25 c. à 273.113 fr. 89 c. par suite du prélèvement qui lui a été fait de la somme nécessaire à l'amortissement complet de la perte de l'exercice 1901.

Cette perte s'élevait, en effet à la somme de fr. 307.764 47

En déduisant les bénéfices de l'exercice 1902, soit 15.446 01

Elle se trouvait ramenée à 352.348 46

C'est cette somme de 352.348 fr. 16 c. qui a été empruntée au compte « Provision », en conformité de l'autorisation renouvelée à votre conseil d'administration par votre assemblée générale du 27 juin 1903.

La Réserve légale et le Fonds de Prévoyance figurent pour les mêmes chiffres de 36.519 fr. 01 c. et de 114.010 fr. 40 c. n'ayant reçu aucune attribution nouvelle.

Comme je vous l'ai fait remarquer, les 125.000 francs inscrits nu compte Participants Catemou, ont leur contrepartie égale dans les débiteurs divers de l'actif.

Enfin, le compte de Profils et pertes se solde par un bénéfice de 70.827 fr. 40 c. au lieu de 15.416 fr. 01 c. en 1902.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

1° DEBIT

Les dépenses du Bureau central et du siège de correspondance sont restées sensiblement les mêmes. En revanche, les Impôts et droits se sont élevés de 2.848 fr. 20 c. 59.330 fr. 61 c. Cette augmentation extraordinaire provient du paiement d'une somme

de 55.925 fr. 83 c. qu'il a fallu effectuer ensuite d'une réclamation du contrôleur général des contributions. Ce fonctionnaire, en effet, a assimilé à des bénéfices tombant sous le coup de l'application, de l'impôt, les 1.150.000 francs que vous aviez mis à une réserve spéciale en créant le compte « Provision pour opérations, exploitations et risques en cours » dans le bilan de 1899.

Il va sans dire que votre conseil a résisté dans la mesure du possible, et qu'il n'a payé qu'après avoir acquis la certitude de ne pouvoir faire admettre sa protestation contre l'assimilation faite.

Votre conseil d'administration vous ayant fait part, lors de votre dernière assemblée générale, de la nécessité imminente du paiement à faire au fisc, vous avez voté l'autorisation de le prélever sur le compte de la réserve spéciale « Provision pour risques en cours », dont la constitution l'avait précisément motivé. Nonobstant, votre conseil d'administration, toujours soucieux de ne pas diminuer les forces de vos réserves, a cru plus sage de ne pas user de la faculté que vous lui aviez laissée. Et il a décidé d'imputer les 55.925 fr. 83 c. payés au fisc au débit du compte des Profits et Pertes de l'exercice 1903, ce qui en a diminué sensiblement le solde bénéficiaire.

Les dépenses de Direction et Frais en Amérique, ainsi que celles d'Études et recherches s'expliquent d'elles-mêmes.

Les 300 francs inscrits à Contentieux représentent la partie estimée irrécouvrable des créances litigieuses.

L'exploitation des briqueteries, qui en 1902 avait présenté un excédent de 1.650 fr., laisse une perte de 7.674 fr. 10 pour l'exercice 1903.

2° CREDIT

Le rendement de votre portefeuille et les revenus des divers emplois temporaires de vos disponibilités continuent de fournir un aliment important au crédit de votre compte de Profits et pertes. Pour cette année, les Intérêts et Commissions ont produit 93.426 fr. 18.

Le compte Valeurs diverses présente un solde créditeur de 56,005 fr. 55 au lieu de 611 fr. 80 en 1902. Cette importante plus-value provient tant des bénéfices obtenus de la vente de certains titres de votre portefeuille, que des différences d'évaluation des titres inventoriés en fin d'exercice.

Les 2.427 fr. 60 inscrits au compte Placers en Californie représentent les intérêts de l'avance dont le remboursement a été achevé dans l'exercice.

Le Fermage à Butte, qui avait laissé un déficit de 725 francs en 1902, a produit un bénéfice de 30.982 fr. 25.

Enfin la Société a bénéficié, pour 739 francs 30, d'un certain nombre de coupons périmés.

Comme il a été indiqué plus haut, le compte de Profits et pertes se solde, cette année, par un excédent de 70.827 fr. 40 au lieu de 15.416 fr. 01 en 1902. Votre Conseil d'administration vous propose d'en faire la répartition, conformément aux prescriptions des statuts.

Je termine en vous déclarant que l'examen de vos écritures sociales m'en a fait constater une fois de plus la tenue irréprochable, et en vous engageant à approuver les comptes de l'exercice 1903 très exactement résumés dans le bilan et le compte de Profits et pertes qui vous sont soumis.

Bruxelles, le 28 mai 1904.

Le commissaire des comptes,

P. GUY-PELLION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1903

ACTIF	
Propriétés au Montana	10.000 00
Propriétés en Californie	10.000 00
Valeurs diverses	964.876 75
Placers en Californie	5.319 37
Briqueteries	196.491 70
Mobilier	7.144 00
Loyer et Gaz payés d'avance	2.084 00
Caisses, banques et reports	1.398.591 58
Effets à recevoir	170.112 15
Débiteurs divers	171.553 90
Contentieux	427 35
Syndicat Actions Magnesit	39.977 80
Conglomerate C°	198.951 45
Total	<u>3.178.530 05</u>
PASSIF	
Capital	2.400.000 00
Créditeurs divers	159.038 36
Provision pour opérations, exploitations et risques en cours	273.113 89
Réserve légale	36.519 91
Fonds de prévoyance	114.010 49
Participants Catemou	125.000 00
Profils et pertes 1903	70.827 40
Total	<u>3.178.530 05</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1903

DOIT	
Bureau Central et Siège de Correspondance : Conseil d'administration. — Direction. — Personnel et frais de bureaux. — Commissaires de surveillance. — Loyers, Contributions,	
Assurances. — Service des titres, etc.	52.282 34
Impôts et Droits	59.330 64
Direction et Frais en Amérique	19.764 40
Etudes et Recherches	3.405 00
Contentieux	30000
Briqueteries	7.674 10
Bénéfices de l'exercice	70.827 40
Total	<u>213.583 88</u>
AVOIR	
Intérêts et Commissions :	
Sur comptes courant	6.574 48
Sur comptes reports	47.079 60
Sur effets à recevoir (agio)	10.626 55
Sur valeurs diverses	18.958 20
Sur avances à Catemou	8.687 35
Sur Sagues-les-Mines	1.500 00
Valeurs diverses	86.008 55
Placers en Californie	2.427 60
Fermage à Butte	30.982 25
Coupons périmés	730 30
Total	<u>213.583 88</u>

Compagnie de mines et minerais (*Paris-Capital*, 5 juillet 1905)

L'assemblée générale de la Compagnie de Mines et Minerais a eu lieu au siège social, à Bruxelles, le 24 juin dernier, sous la présidence de M. Eug. Renevey, président du conseil d'administration.

Nous rappelons que les résultats de l'exercice 1904 se soldent par un bénéfice net. de 129.591 fr. 60 contre 70.827 fr. 40 en 1903.

Mais il convient de remarquer que le bénéfice de 129.591 fr. 69 a été obtenu en 1904 malgré la dépense de 20.000 fr. pour études et recherches et malgré le prélèvement de 30.000 fr. pour la constitution d'une réserve pour créances douteuses, ainsi qu'on le verra, par le bilan et le rapport du conseil d'administration, dont voici un extrait intéressant :

Le compte Valeurs diverses a été l'objet de mouvements assez importants ; le bénéfice résultant des achats et des ventes, ainsi que des différences sur les prix

d'estimation à l'inventaire, a. atteint la somme de 177.961 fr. 40 c, qui ont été versés au crédit du compte de profits et pertes.

Entre autres valeurs au 31 décembre dernier, comprises dans ce compte de Valeurs diverses, nous signalerons les suivantes :

37 actions Boléo.

77 centièmes part Boléo.

1.002 actions Catémou privilégiées.

3.247 actions ordinaires.

50 actions Magnard & Cie.

100 bons Magnard & Cie

325 actions Tharsis.

275 actions Électro-Métallurgie de Dives.

493 obligations Catemou.

Toutes ces valeurs ont été admises à l'inventaire au cours du 31 décembre.

La réussite des Mines de Catemou nous ayant rendu notre liberté d'action, nous nous sommes efforcés de découvrir un nouveau champ d'activité : notre collègue M. de la Bouglise est allé au mois de juin de l'année dernière au Chili, dans le but d'examiner de nouvelles propriétés sur lesquelles notre attention avait été attirée.

Malheureusement, notre collègue n'a pas rencontré ce que nous espérions, et il a dû rentrer en France, en nous engageant à ne pas nous intéresser aux affaires qui nous étaient alors proposées.

Au mois de février 1905, M. de la Bouglise repartit pour le Chili, et il en est revenu ces jours derniers, rapportant des projets sur lesquels nous n'avons pas encore à nous prononcer, mais qui nous laissent l'espoir que le travail de notre collègue et les efforts de notre société trouveront leur récompense.

Ces études, ces déplacements et ces recherches ont occasionné des débours importants. [...]

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*Paris-Capital*, 25 juillet 1906)

Nous publions ci-après le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1905, ainsi que les résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale annuelle du 30 juin 1906.

Avant d'apprécier la situation à la fin du dernier exercice, nous croyons utile, pour bien fixer l'attention de ceux de nos lecteurs qui ne connaissent qu'imparfaitement la Compagnie de Mines et minerais, de revenir un peu sur son passé et d'indiquer les points essentiels de sa constitution.

La Compagnie de Mines et Minerais fut constituée le 8 août 1896, sous le régime de la loi belge, au capital de 2.400.000 francs, divisé en 24.000 actions de 100 francs entièrement libérées. Sur ce chiffre, 6 actions seulement furent souscrites en numéraire et 23.904 remises à la Banque de l'Ouest, à titre d'actions d'apport, eu même temps que 100.000 parts de fondateur.

À première vue, ce défaut de capital-espèces pourrait faire songer à une majoration des apports et à un manque absolu de disponibilités, cependant nécessaires pour la juste application du programme social.

Il n'en est rien et tout doute à ce sujet sera complètement dissipé si l'on considère que parmi les apports figurait une somme de 1.075.000 francs existant, soit comme espèces en caisse, ou en nature, ou comptes-courants et comptes de report chez divers banquiers.

Pour le surplus, c'est-à-dire pour la somme de 1.324.000 francs, les apports comprenaient diverses propriétés ou concessions, aurifères ou argentifères, situées sur les territoires de Montana, Canada, Colorado et Californie.

Nous croyons bon de rappeler ici que la Compagnie de Mines et Minerais est la suite de la Société des Mines de Lexington, une vieille émanation de l'ancien Crédit mobilier.

Rappelons aussi que si la Société de Lexington* ne fut jamais dans une situation extrêmement brillante, elle eut l'heur de participer à la préparation et à la mise on train de celle richissime affaire qui a nom Boleo.

Cette première découverte montra la réelle sagacité des dirigeants de la Société de Lexington, qui sont encore les actuels dirigeants de la Compagnie de Mines et Minerais, — dont la bonne fortune n'est pas étrangère à la fécondité du Boleo.

L'examen de la situation de la Compagnie de Mines et Minerais nous prouvera tout à l'heure que l'esprit d'initiative heureuse, qui est une des grandes qualités de ceux qui président à ses destinées, ne s'est nullement ralenti et que l'avenir promet aux porteurs de titres la réalisation des plus agréables et aussi des plus légitimes espérances.

Pour en terminer avec les renseignements relatifs à la constitution de la Compagnie, disons, que celle-ci aura une durée de 30 ans, c'est-à-dire qu'elle expirera le 8 août 1926.

L'objet social est des plus étendus et comprend toutes opérations industrielles, financières ou commerciales, dérivant de ce qui touche à l'industrie des mines et des minerais. En un mot, le titre de la Société est aussi tout son programme.

Quant aux bénéficiaires, la répartition s'en fait de la façon suivante, d'après les statuts :

1° 5 % à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne le dixième du capital social ;

2° 10 % au conseil d'administration ;

3° Le surplus est réparti :

90 % aux actions,

10 % aux parts de fondateur.

Nous en arrivons à l'examen de la situation actuelle de la Compagnie. Celle-ci se révèle absolument et irrécusablement excellente, par le dernier bilan, celui au 31 décembre 1905, que nous avons publié dans notre numéro du 20 juin dernier.

D'une part, nous trouvons à l'ACTIF, un chapitre Caisses, Banques et Reports, s'élevant à 1.782.646 francs et représentant des disponibilités immédiates atteignant près des trois quarts du capital. D'autre part, la Compagnie possède un portefeuille de titres inscrit sous la rubrique Valeurs diverses et évalué 910.852 francs.

Une remarque spéciale — toute à l'avantage de la Compagnie — s'impose à propos de ce chapitre. D'après les indications contenues dans le rapport des commissaires, que nous avons publié avec le Bilan et le Compte de Profits et pertes dans notre numéro du 20 juin, il ressort que les valeurs composant le portefeuille n'ont été l'objet d'aucune différence d'évaluation d'une année à l'autre, c'est-à-dire que les titres qui existaient déjà au précédent inventaire sont estimés, au bilan de 1905, au cours du 31. décembre 1904. Et parmi ces titres figurent notamment, : 37 actions et 77 centièmes de parts Boléo ; 1.044 actions privilégiées et 3.247 actions ordinaires Catemou ; 325 actions Electro-Métallurgie [de Dives], etc, etc.

Si l'on veut bien se rendre compte seulement de la hausse considérable qui s'est affirmée, depuis fin 1904, sur les titres Boléo et Catemou, on reconnaîtra qu'aux cours actuels, ce chapitre présente une plus-value énorme.

Par contre, certains autres titres ou participations ont été l'objet d'amortissements qui ne laissent plus guère place à aucun aléa de ce chef.

Tous comptes faits, nous restons persuadés que nous sommes au-dessous de la vérité en estimant le chapitre Valeurs diverses au double de la valeur pour laquelle il est inscrit au dernier bilan.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique les raisons qui l'ont guidé pour maintenir à ce chapitre une estimation si modique. Les raisons invoquées sont très plausibles et témoignent d'une gestion sage et prévoyante.

Le surplus de l'actif, réparti sous diverses rubriques, donnant un total de 548.000 francs, ne présente pas non plus d'aléa. Quelques comptes ont une valeur réellement tangible, d'autres ont été l'objet de dépréciations telles qu'ils n'offrent plus aujourd'hui aucun risque, et certains autres, enfin, sont estimés si modestement qu'ils sont susceptibles d'apporter de très agréables surprises.

Quant au PASSIF, il comporte, en outre du capital de 2.400.000 francs, 188.839 francs de Crédeurs divers, et des réserves et Provisions s'élevant à 473.605 francs.

La conclusion qui se dégage d'une telle situation est facile à formuler : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il suffit de constater que les éléments liquides du bilan représentent, pour chaque action, une valeur supérieure au cours actuellement coté en Bourse. Et l'avenir ne pourra manquer de venir augmenter largement cette valeur.

La Compagnie de Mines et Minerais est en effet, sérieusement intéressée dans différentes entreprises qui autorisent à former les meilleures espérances.

Sans parler au Boleo, dont elle possède un nombre respectable de titres, nous citerons Catemou, mine de cuivre, qui est une création de la Compagnie. L'exploitation de cette entreprise se présente dans les conditions les plus favorables et va entrer prochainement dans l'ère des dividendes pour les actions.

Nous ne nous arrêterons pas non plus aux affaires ou participations, que nous considérons comme secondaires, mais qui, presque toutes, rapporteront un jour des bénéfices à la Compagnie, et ne peuvent, en tous cas, donner lieu à aucun mécompte sur leur estimation actuelle.

Avant de terminer, nous voulons dire un mot de la nouvelle affaire à laquelle la Compagnie de Mines et Minerais vient de s'intéresser et dont il est, d'ailleurs, question dans le rapport du conseil d'administration qui a été présenté à l'assemblée du 30 juin dernier.

La constitution de cette nouvelle société, qui est dénommée Société des Mines et Usines de Chanaral, est aujourd'hui un fait accompli.

La liste des souscripteurs comprend les noms les plus considérés de la Finance et de l'industrie et, de l'avis des gens compétents pour en apprécier la valeur, cette affaire serait une véritable trouvaille qui révèle une fois de plus la grande perspicacité de la Direction supérieure de la Compagnie de Mines et Minerais.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'assemblée générale du 30 juin 1906 EXERCICE 1905

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exercice clos le 31 décembre 1905.

Comme d'habitude, le Bilan, le compte de Profits et pertes, les inventaires et le Rapport du Commissaire ont été tenus d'avance à votre disposition.

Ces documents sont très complets ; vous avez pu y puiser tous les éléments d'information sur la situation de notre Compagnie.

Nous nous tenons au surplus à votre disposition pour y ajouter tous les éclaircissements qui vous paraîtront nécessaires.

L'exercice qui nous occupe a été marqué par des réalisations importantes de notre actif, et les bénéfices accusés par le compte de Profits et pertes proviennent presque intégralement des plus-values en espèces encaissées sur ces réalisations.

C'est là, comme nous avons déjà en l'occasion de vous le faire remarquer il y a quelques années, une très heureuse circonstance, mais ce n'est pas le but unique que nous devons nous efforcer d'atteindre.

En effet, ces séries de bénéfices ont. un caractère essentiellement passager et aléatoire, l'occasion de les réaliser ne se présente pas chaque, année, et nous devons tendre, au contraire, à assurer à notre Compagnie des revenus permanents par l'exploitation de mines choisies avec tout le soin possible, ce qui est, on définitive, le principal objet social de notre Compagnie.

Les ressources financières dont nous disposons nous placent d'ailleurs, à cet égard, dans la position la plus favorable.

Nos disponibilités sont, en effet, assez élevées, eu égard à l'importance de notre capital social, puisque le compte Caisses, banques et reports s'élève à lui seul à 1.742.686 fr. 83 c.

Il présente sur celui de l'année dernière une augmentation de 638.329 fr. 61 c. qui s'explique, pour la plus grande partie, par les réalisations dont nous vous parlons plus haut ; à savoir :

— Vente de certaines valeurs mobilières, actions Tharsis, obligations Catemou, actions Peñarroya, etc. ;

— Vente de différentes propriétés en Amérique, que nous possédions, soit en totalité soit en participation, et qui nous ont procuré au courant de l'année des recettes nettes de 45.580 francs d'une part et 587 mille 367 francs 90 c. d'autre part, qui ont été versées au crédit du compte de Bénéfices et pertes sur valeurs diverses.

L'Inventaire des valeurs comprises dans le compte de Valeurs diverses s'élevant à 919.852 fr. 60 a été fait avec une extrême prudence.

Nos propriétés aux États-Unis ont été ramenées à des évaluations très faibles, lesquelles, nous l'espérons, ne laissent place, dans leur ensemble, à aucun aléa. Nous avons, au contraire, tout lieu d'espérer que les prix de réalisation dépasseront nos estimations.

Les moins-values d'inventaire, provenant de ces estimations réduites, ont été portées au débit du compte de Bénéfices et pertes sur valeurs diverses, signalé plus haut, et le solde de ce compte, laissant un bénéfice de 460.935 francs, a été en dernier lieu passé lui-même au crédit du compte de Profits et pertes.

Quant aux valeurs en portefeuille inscrites au compte de Valeurs diverses, telles que les Boleo, les Catemou et les Électro-Métallurgie de Dives, pour ne citer que les principales, elles ont été inventoriées à leur prix d'achat pour celles qui ont été achetées au cours de l'exercice, et laissées au prix d'inventaire de l'année dernière — 31 décembre 1904 — pour celles qui sont restées en portefeuille.

Les cours de ces valeurs ont, en général, beaucoup monté d'un exercice sur l'autre, et nous aurions pu facilement obtenir des plus-values d'inventaire sensiblement supérieures, en prenant les cours du 31 décembre 1905 comme base d'estimation.

Mais ces plus-values n'étant passées qu'en écritures, elles auraient eu l'inconvénient de ne pas exister en espèces dans la caisse.

Nous préférons ne tabler que sur des bénéfices réels, c'est-à-dire au moment où ils sont effectivement réalisés en espèces par la vente des titres.

Il est, d'ailleurs, une catégorie de titres, comme ceux de Catemou, dont nous n'envisageons pas la réalisation, si nous n'y sommes pas amenés par des circonstances indépendantes de notre volonté.

Lorsque notre Compagnie a pris l'initiative de la constitution de la Société de Catemou, elle n'a pas eu en vue une simple opération de spéculation, elle a considéré qu'elle s'intéressait à l'exploitation d'une mine excellente, devant donner des revenus annuels.

Les actions de Catemou, que nous avons en portefeuille, ne sont que la représentation de celle participation et il n'y a pas de raison plausible pour que le

montant de cette participation varie chaque année, tantôt en plus, tantôt en moins, suivant les cours pratiqués en Bourse de Paris, en raison d'influences auxquelles nous voulons rester étrangers.

Nous avons renoncé à conserver nos Propriétés en Californie : elles étaient une source de dépenses annuelles, que les chances de réalisation ne paraissaient pas devoir compenser.

Nous nous sommes également décidés à sortir de la Briqueterie des Sablons, qui, malgré les affirmations réitérées des directeurs qui se sont succédé, ne nous occasionnait que des pertes. Cette affaire nous laissera une perte très sensible, que nous avons absorbée dès celle année, dans les comptes de Profits et pertes, car elle pourrait charger trop lourdement l'exercice 1906.

Nos avances à la Conglomerate Company se sont encore accrues ; elles atteignent au 31 décembre dernier le chiffre de 291.232. fr. 60 c.

Nous avons continué cette année les recherches et les études au Chili, dont nous vous avons entretenus l'année dernière.

En raison de la bonne impression que nous ont produite les diverses visites à la mine que notre société tient directement, du propriétaire sans aucun intermédiaire, nous avons même activé les travaux de prospection, qui se sont élevés avec les frais annexes à 66.909 fr. 70 c.

Nous aurions pu laisser figurer cette somme à l'actif du Bilan, mais étant donnés les résultats satisfaisants de l'année, nous avons préféré l'accepter de suite comme dépense faite.

D'ailleurs, les nouvelles que nous recevons continuent d'être très encourageantes, et elles sont de nature à nous engager à continuer notre exploitation : c'est ce que nous faisons.

Vous aurez sans doute remarqué que l'ordre du jour, inscrit dans les avis de convocation à la présente Assemblée, porte l'indication de Participation à prendre dans des affaires de mines de cuivre au Chili.

Nous voulons vous entretenir, en effet, de l'opportunité qui se présente pour notre Compagnie de prendre une part importante dans la formation du capital d'une société qui se constitue pour l'exploitation de mines de cuivre au Chili.

Il s'agit de l'achat et l'exploitation de mines et d'usines de cuivre situées à Chanaral, l'un des ports du Chili, sur l'océan Pacifique.

Les fonderies sont construites sur les bords de la mer, dans laquelle les scories sont déversées. Les mines nombreuses et importantes sont reliées aux fonderies par chemin de fer.

Les fonderies sont en marche, elles produisent le cuivre sous forme de mattes à 52 %, mais une installation absolument neuve de convertisseurs, qui doit être terminée le mois prochain, permettra de produire des cuivres à 99 % et de les réaliser à Valparaiso avec un bénéfice certain sur ce qui a lieu aujourd'hui.

Notre président, M. Eugène Renevey, est le fondateur de la société, et c'est pour cette raison que nous vous en entretenons aujourd'hui. La société sera constituée au capital de 4 millions de francs tout versé en espèces, sans aucune majoration.

Les actions jouiront d'un dividende privilégié sur les bénéfices à concurrence de 8 % du capital versé.

Il sera créé des parts bénéficiaires qui seront remises au fondateur et qui auront droit à 40 % des bénéfices après la réserve statutaire, le dividende privilégié des actionnaires, les amortissements et le tantième alloué aux administrateurs, les autres 60 % reviennent aux actions, en plus du dividende privilégié de 8 %.

Notre Compagnie sera traitée sur le même pied que tous les autres souscripteurs en espèces.

Votre conseil est d'avis d'employer une somme d'un million à douze cent mille francs dans cette affaire qui lui offre toutes les garanties désirables.

Cette importante question fera l'objet d'une résolution spéciale, bien que ni la loi ni les statuts ne réclament cette formalité, et qu'il puisse nous arriver dans une autre occasion que l'éloignement de la date de l'Assemblée générale ne nous laisse pas le loisir de vous consulter.

Le compte de Profits et pertes, dont tous les éléments sont sous vos yeux, y compris le livre d'Inventaire déposé sur le bureau et tenu à votre disposition, se solde par un bénéfice de fr. 183.704,24 pour l'exercice 1905, et 4.134 28 provenant d'un report de l'exercice 1904, soit ensemble fr. f87.898. 52 que nous vous proposons de répartir de la façon suivante :

.....
L'administrateur dont les pouvoirs expirent cette année, conformément à l'article 15 des statuts, est M. Albert Dubois. Nous vous proposons sa réélection.

.....

*
* *

RÉSOLUTIONS adoptées par l'Assemblée générale du 30 juin 1906

L'assemblée générale, après avoir entendu le l'apport et les explications verbales du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire des comptes,

A approuvé les rapports, le bilan et les comptes au 31 décembre 1905, et décidé que le solde bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 187.898 fr. 25 c, serait réparti de la façon suivante :

À la réserve légale 5, % sur 183.764 fr. 24 c	9.188 21
Au conseil d'administration	17.457 00
Report à nouveau	1.252 71
Aux actions 144.000 00	
Aux parts de fondateur	10.000 00
Total	<u>187.898 52</u>

M. Albert Dubois a été réélu administrateur pour une période de six années.

M. Pierre Guy-Pellion a été élu commissaire des comptes pour l'exercice 1906.

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et les déclarations verbales du président, a décidé que la Compagnie de Mines et Minerais participerait pour une somme de un million à douze cent mille francs à la formation de la Société des mines et usines de cuivre de Chanaral.

En conséquence des résolutions votées ci-dessus, le dividende aux actions et l'attribution aux parts de fondateur seront mises en paiement à partir du 9 juillet 1906 :

À Bruxelles, au siège social, ou boulevard de la Senne ;

À Paris, au Crédit mobilier français, 3 et 5, rue Saint-Georges ;

À raison de :

Fr. 6,00 nets par action, contre remise du coupon n° 11 ;

Fr. 0,16 nets par part de fondateur, contre remise du coupon n° 7.

BOURSE DE PARIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 novembre 1906)

Les actions de la Compagnie de Mines et Minerais ont été aujourd'hui l'objet de demandes suivies. C'est une valeur sur laquelle nous avons, en temps opportun, appelé l'attention de nos lecteurs. Examinant, dans notre numéro du 10 août 1906, la situation au 31 décembre 1905, nous faisons remarquer que l'évaluation très modérée du portefeuille constituait une véritable réserve latente. Il importe d'observer maintenant que cette réserve vient de s'augmenter considérablement par suite de la plus-value acquise par ce portefeuille évalué 1 million, comprenant notamment 37 Boléo, 77 centièmes de parts Boléo, 1.044 actions privilégiées Catemou, 325 Électro-Métallurgie de Dives.

Ce qui attire surtout l'attention aujourd'hui sur la Compagnie de Mines et Minerais c'est le succès considérable qu'elle vient de rencontrer en Bourse avec son affaire Chanaral dont elle a souscrit 2.000 actions. Ces actions sont recherchées avec une prime de 450 fr. environ. De ce seul fait, la Compagnie de Mines et Minerais peut compter un bénéfice de 900.000 fr.

Quant à la plus-value acquise depuis le 31 décembre 1906 sur les seules actions Boléo, Catemou, Électro-Métallurgie de Dives, elle atteint près de 500.000 fr. La plus-value du portefeuille aurait été par conséquent pour 10 mois seulement, de 1.400.000 fr.

Évidemment, la Compagnie de Mines et Minerais a pu depuis le 31 décembre 1905 mettre à profit la hausse progressive qui s'est produite sur le Boléo, le Catemou et l'Électro Métallurgie de Dives pour s'alléger. En ce cas cependant, son prochain bilan accusera un bénéfice considérable provenant, d'une part de la plus-value acquise entre le 31 décembre 1906 et le jour de la réalisation et d'autre part de la différence existant entre le cours réel au 31 décembre 1906 et celui très modéré auquel les titres ont été inventoriés.

Quoi qu'il en soit, sur le bénéfice provenant de son ancien portefeuille, la Compagnie de Mines et Minerais en réalise un très important avec son affaire Chanaral. La Société de Mines et Minerais n'est qu'au capital de 2.400.000 fr. divisé en 24.000 actions de 100 fr. Il existe 10.000 parts de fondateur ayant droit à 10 % des bénéfices. Dernier cours des actions : 200 fr.

MINES ET MINERAIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 janvier 1907)

Les Mines et Minerais s'inscrivent à 199 fr. La récente envolée du Boléo vient encore attirer l'attention sur les actions et parts Mines et Minerais dont la situation était déjà excellente, en raison de la hausse des actions et part Chanaral et des actions ordinaires et privilégiées Catemou. On a des données assez précises sur l'importance des bénéfices qu'a pu, dans le courant de l'exercice, réaliser la Société de Mines et Minerais, puisqu'on connaît la composition de son portefeuille. Le prochain bilan pourra cependant ne pas accuser le bénéfice résultant de la plus-value des titres du portefeuille, car le conseil pourra d'une part les évaluer avec une prudence exagérée et, d'autre part, ne faire ressortir comme bénéfice que celui résultant des titres réalisés. Quoiqu'il en soit, et sans faire de pronostics sur l'importance du prochain dividende, on peut considérer l'action et la part Mines et Minerais comme des valeurs intéressantes à surveiller, ne nécessitant qu'un faible déboursé et constituant une prime permanente à acquérir à bon marché.

NÉCROLOGIE
Georges de La Bouglise
(*Le Figaro*, 18 avril 1907)

Nous apprenons la mort De M. Georges de La Bouglise, ingénieur civil des mines, décédé à Paris, 80, rue Taitbout. Ses obsèques seront célébrées ce matin, à dix heures, à Notre-Dame de Lorette. Le défunt était le père de MM. Robert et René de La Bouglise, de Mme Henry Thurneysen et de Mlle Jacqueline de La Bouglise. L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 septembre 1908)

Il n'est pas difficile de définir les causes qui ont amené en 1907, une diminution sensible dans les bénéfices et les dividendes de la Compagnie de Mines et Minerais. Cette compagnie étant, comme on le sait, une sorte d'omnium de mines de cuivre, ne pouvait échapper aux effets de la crise intense que vient de traverser l'industrie du métal rouge. Déjà, l'an dernier, on enregistrait une forte diminution des bénéfices bruts ; mais cette diminution avait été plus que compensée par une réduction des charges, de sorte que le bénéfice net n'en ressortait pas moins à 219.111 10, supérieur d'une trentaine de mille francs à celui de 1905. Un nouveau fléchissement des produits bruts s'est manifesté en 1907, mais, la compression des charges ayant des limites, les bénéfices nets sont seulement de 171.297 33, et les dividendes portés l'an dernier à 7 75 par action, et 0 20 à chaque part ont été ramenés à 5 fr. et 0 13 par l'assemblée du 27 juin 1908.

Dans leurs détails, les résultats des deux derniers exercices se comparent ainsi qu'il suit :

	1906	1907
CHARGES		
Frais généraux	53.724 17	50.852 57
Impôts et droits	6.338 30	7 575 85
Direction en Amérique	20.400 00	20.055 50
Études et recherches	29.320 70	4.587 30
Divers	6.236 03	1.627 95
Fermage à Butte	37.503 65	14.671 90
Total des charges	<u>151.522 85</u>	<u>99.371 07</u>
PRODUITS		
Intérêts et commissions	94.295 10	111.694 90
Bénéfices et pertes sur valeurs diverses	278.338 85	158.973 50
Total des produits	<u>372.633 95</u>	<u>270.668 40</u>
Rappel des charges	153.522 85	99.371 07

Bénéfices nets	219.111 10	171.297 33
Report précédent	1.252 71	1.926 05
Soldes disponibles	<u>220.363 81</u>	<u>173.223 38</u>

Le compte bénéfices et pertes sur valeurs diverses a été crédité de la somme, encaissée pour solde d'une vente de propriétés minières, ce solde constituant un bénéfice.

Ces résultats sont « ce qu'on voit » dans les comptes de la Compagnie. Mais il y a ce qu'on ne voit pas. Nous avons souvent fait observer que les évaluations du portefeuille étant d'une extrême modération, les plus-values — souvent très importantes — acquises sur certains titres de premier ordre, constituaient un bénéfice caché, ou latent, pour mieux dire, dont il convenait de tenir compte pour l'appréciation de la situation de l'entreprise.

Or, au moment de l'assemblée, il nous était revenu que le conseil d'administration, se rendant à ces observations — que nous n'étions pas seuls à formuler — avait modifié son système, et avait pris, pour base d'évaluation du portefeuille au bilan de 1907, les cours des valeurs à la date de clôture de cet exercice. L'information n'était pas tout à fait exacte. Le conseil n'a pu se défaire, d'un seul coup, de ses habitudes de prudence, et si la plupart des titres ont été inventoriés « au cours », d'autres restent portés à leur prix coûtant, pour ne pas faire état des plus-values dont la stabilité ne paraissait pas assez certaine étant donné l'état du marché.

Parmi les titres portés à leurs cours, citons 37 actions et 77 parts Boleo, 437 actions Électro-Métallurgie de Dives, 1.600 actions entièrement libérées, 518 actions libérées du quart et 50 parts Chanaral.

L'inventaire au prix coûtant a été appliqué à 985 actions privilégiées et 3.065 actions ordinaires Catemou. Ces derniers titres ont été acquis au cours de l'exercice, ainsi que 200 actions Machines Outils et 200 actions de préférence Three Forks Portland Cement Co, également portées à leurs prix d'achat.

Balance faite de ces acquisitions et des réalisations — dont le détail n'est pas indiqué —, le portefeuille-titres était porté pour 1 million 844.607 05, au bilan de fin 1907, contre 1.502.100 40 en 1906, soit une augmentation de 342.446 65.

Les autres postes du bilan n'ont pas sensiblement varié ; la trésorerie conserve une aisance remarquable ; l'encaisse dépasse un million, et les comptes des débiteurs contrebalancent les exigibilités.

Les dividendes sont payables depuis le 6 juillet dernier.

M. O. Dusart, administrateur sortant, a été réélu. La nomination faite à titre provisoire de M. Girard¹⁰, en qualité d'administrateur a été ratifiée, et *quitus* a été donné aux héritiers de M. G. de la Bouglise, administrateur décédé au cours de l'exercice.

MINES ET MINERAIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 novembre 1908)

En tant qu'omnium de mines de cuivre, la Compagnie de Mines et Minerais a vivement souffert de la crise que vient de traverser l'industrie de ce métal.

La société a été constituée, sous la forme anonyme belge, en 1896, au capital de 2.400.000 fr., divisé en 24.000 actions de 100 fr. ; ce capital n'a pas varié depuis. Il existe en outre 100.000 parts de fondateur ayant droit à 10 % des bénéfices, tandis

¹⁰ Louis Girard : avocat, banquier, commissaire aux comptes, compère habituel de Guffroy et Renevey.

que les actions se partagent les 90 % restants ; il en résulte que pour chaque franc attribué aux actions, la part reçoit 0,026.

La société qui avait des claims miniers au Montana, en Californie, etc., participa à une série d'entreprises minières et industrielles qui lui donnèrent plutôt des déboires que des bénéfices, sauf la Société de Catemou, à la constitution de laquelle elle prit une part importante, recevant 35.000 actions ordinaires d'apport en échange de ses options sur les mines.

Les revenus de son portefeuille, composé d'excellents titres productifs, comblèrent presque toujours les pertes que pouvaient laisser les participations, si bien que depuis l'origine, la Compagnie de Mines et Minerais a réalisé des bénéfices appréciables, sinon réguliers. Depuis quelques années, elle est devenue simplement un omnium de valeurs cuprifères. Le seul poste important de son actif, en dehors des espèces, est le portefeuille, porté pour 1.845.000 fr. Ce portefeuille comprend principalement : 37 actions et 77 parts Boléo ; 437 actions Electro-Métallurgie de Dives ; 1.600 actions entièrement libérées et 518 actions libérées du quart Chanaral ; 985 actions privilégiées et 3.065 actions ordinaires Catemou.

Au début de 1907, ce portefeuille avait acquis une plus-value importante, dont le conseil ne faisait pas état dans le bilan, se contentant d'admettre comme bénéfices les dividendes reçus et les profits sur titres vendus. La baisse du cuivre ayant diminué ces ressources dans une large mesure, il semble bien qu'en 1907, le bilan ait été établi en tenant compte des cours élevés acquis par certaines valeurs, notamment le Boléo. Il est donc assez difficile d'étudier les variations des profits normaux de la société, certaines opérations intérieures échappant aux regards.

Voici quels ont été jusqu'ici les bénéfices annoncés et les dividendes distribués :

	Bénéf. nets	Bénéf. distri.	Divid. par act.	Divid. par part
1896-97	226.000	148 000	5 00	0 133
1898	178 000	148.000	5 00	0 133
1899	215.000	178.000	6 00	0 16
1900	122 000	96.000	3 25	0 086
1901	- 368.000	—	—	—
1902	15.000	—	—	—
1903	71.000	67.000	2 23	0 06
1904	130.000	119.000	4 00	0 106
1905	183.769	177.457	6 00	0 16
1906	219.111	207.481	7 75	0 20
1907	101.297	148.385	5 00	0 13

Les bénéfices sur lesquels on peut compter proviennent, des intérêts des disponibilités placées en reports (1.036.227 fr.), qui peuvent atteindre une trentaine de mille francs et des revenus des actions Dives et des actions et parts Boléo, les seules à peu près du portefeuille donnant des dividendes. Ceci ne correspondait guère qu'à un bénéfice brut de 60.000 fr., couvrant juste les frais généraux. Il faut donc faire état des bénéfices sur titres et des commissions diverses pour répartir un dividende aux actions et aux parts Mines et Minerais. Cette répartition n'est, donc pas du tout, assurée. Par contre, le portefeuille étant évalué d'une façon modérée, ces titres sont, assez

sérieusement garantis au point de vue intrinsèque et, en cas de hausse du cuivre, prendraient certainement une plus-value importante comme en 1900-1907 et parallèlement aux actions Catemou et Chanaral. L'action Mines et Minerais est donc un petit titre spéculatif qui peut paraître intéressant dans les cours actuels.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1911)

Il appert des comptes au 31 décembre dernier de la Compagnie de Mines et Minerais que les bénéfices de l'exercice 1910 présentent un relèvement sensible sur ceux de l'exercice précédent. Ils s'élèvent à 65.729 fr. contre 15.671 en 1909 et 64.311 fr. en 1908.

À l'assemblée convoquée pour le 21 courant, le conseil proposera de distribuer 2 fr. aux actions et 0,053 aux parts contre 1 50 et 0 04 respectivement l'an dernier.

Mines et minerais
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, 624-625)

Siège. — Bruxelles.

Serv. fin. — À Paris, Crédit mobilier français.

Eug. Renevey, pdt ; O. Dusart, Albert Dubois, L. Girard, Georges Renevey

Comm. : R. Rousseau, M. Blanchet.

MINES ET MINERAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1913)

Le conseil-d'administration de la Compagnie de Mines et Minerais proposera à l'assemblée générale convoquée pour le 28 courant à Bruxelles, un dividende de 3 fr. net contre 2 50 en 1911. Les bénéfices accusés par le bilan ne s'élèvent cependant qu'à 87.173 fr. contre 92.417 fr. en 1911, mais il n'y a là vraisemblablement que la conséquence d'un jeu d'écritures, car l'année écoulée a été plutôt favorable aux affaires dans lesquelles la Compagnie est intéressée. La hausse des cours des valeurs de cuivre a dû, d'autre part, l'an dernier, faciliter les opérations sur titres.

[Obligations [Naltagua](#)]

La Compagnie de Mines et Minerais est un omnium dont le portefeuille est composé surtout par des actions Catemou, Chanaral, Dives, Boléo et des obligations Naltagua. La composition exacte du portefeuille n'est plus indiquée par les rapports depuis fin 1908.

À cette époque il comprenait : 27 actions et 37 parts du Boléo (titres depuis divisés en cinquièmes), 2118 actions et 30 parts Chanaral ; 437 actions Dives ; 967 actions privilégiées et 2855 ordinaires Catemou ; 200 actions Machines-Outils ; 200 actions privilégiées The Portland Ciment.

Depuis, ce portefeuille a subi diverses modifications. Ainsi, l'an dernier, 100 actions Dives ont été réalisées.

La plus grande partie du portefeuille est, on le voit, formée d'actions de sociétés susceptibles d'un avenir intéressant au cas où les cours du cuivre se stabiliseraient à un

niveau élevé, mais ces sociétés exploitent des mines à prix de revient élevés et présenteraient certains aléas dans le cas d'une baisse sensible des prix du métal.

Les exploitations propres de la Compagnie de Mines et Minerais en Amérique pouvant être, jusqu'à nouvel ordre, tenues pour peu intéressantes, on s'explique, en présence de la lourdeur des cours du cuivre, que les actions de 100 fr. ne se traitent qu'à 75 fr. avant, depuis un an subi un mouvement de baisse très sensible. Une reprise des cours paraît bien improbable dans les circonstances actuelles.

MINES ET MINERAIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 4 septembre 1913)

Les résultats obtenus en 1912, par la Compagnie de Mines et Minerais, quoique un peu moins satisfaisantes que ceux de l'année précédente, ont cependant permis une légère augmentation des dividendes qui ont été fixés à 3 fr. par act et 0 08 par part, contre respectivement 2 50 et 0 066 en 1911.

Il ressort, en effet, des comptes arrêtés au 31 décembre 1912, qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin dernier, que l'ensemble des produits ne forme qu'un total de 192.549 02 au lieu de 434.25031 en 1911. Toutefois, déduction faite des charges qui accusent une diminution de 236.000 fr. environ en raison de ce que la moins-value du portefeuille n'est pas aussi importante que précédemment, les bénéfices nets s'établissent à 87.174 67 inférieurs seulement de 5.243 fr. à ceux de l'exercice 1911. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible s'élève à 104.809 76 contre 97.702 21 en 1911, ainsi que le montre la comparaison suivante des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1911	1912
CHARGES		
Frais généraux	49.037 20	48.889 70
Impôts et droits	3.804 50	4 646 65
Direction et frais en Amérique	53 80	63 00
Moins-value d'inventaire	288 937 80	51 775 60
Total	<u>341 833 30</u>	<u>105 374 35</u>
PRODUITS		
Intérêts et commissions	73.147 36	79 557 46
Contentieux	555 60	—
Vente de claims au Montana	—	7.833 40
Coupons périmés	41.326	48.758 86
Bénéfices sur valeurs diverses	319.221 35	36 399 30
Bénéfices nets	92.417 01	87.174 67
Solde reporté	5.285 20	17.635 09
Total des produits	<u>434.250 31</u>	<u>192 549 02</u>
Rappel des charges	341.833 30	105.374 35
Bénéfices nets	92.417 01	87.174 67

Solde reporté	5.285 20	17.635 09
Bénéfices disponibles	<u>97.702 21</u>	<u>104.809 76</u>

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les dividendes ont subi une légère augmentation. Leur répartition aux 24.000 actions de 100 fr. composant le capital social et aux 100.000 parts de fondateur, nécessite un débours de 80.000 francs. Après paiement des tantièmes et dotation de la réserve légale, il est resté 12.169 47 qui ont été reportés à nouveau.

Voici, au surplus, comment se compare à la précédente la répartition adoptée:

	1911	1912
Réserve légale	4.620 85	4 358 70
Tantièmes	8.779 61	8.281 50
Dividende des actions	60.000	72.000 00
Dividende des parts	6.666 66	8.000 00
Report, à nouveau	17.635 09	14.169 47
Totaux égaux aux soldes disponibles	97 702 21	104.809 76

Les dividendes sont mis en paiement depuis le 7 juillet 1913.

*
* *

Nous croyons utile de rappeler que la Compagnie de Mines et Minerais, constituée en 1896, est un omnium de valeurs minières. Cette société n'exploite pas et se borne à gérer son portefeuille composé, pour la majeure partie, de valeurs de cuivre (Boléo, Chanaral, Catemou, Naltagua, Électro-Métallurgie de Dives, etc. Ses bénéfices sont constitués par les coupons encaissés et les profits sur les titres réalisés, s'il s'en trouve.

En dehors de son portefeuille, la Compagnie possède quelques propriétés au Montana et en Californie, ainsi que des intérêts dans des affaires américaines, dont l'estimation figure à son bilan pour une valeur très réduite.

On conçoit sans difficulté que les résultats de la Compagnie de Mines et Minerais sont liés intimement tant à la situation générale de l'industrie du cuivre qu'à la marche plus ou moins satisfaisante de celles des affaires cuprifères auxquelles elle est intéressée.

Les résultats obtenus par la Compagnie depuis 1904 se résument comme suit :

	Bénéf. nets	Réserves	Divid. totaux	Divid. par act.	Divid.. par part
1904	129.034	6.451	106.600	4 00	0 016
1905	183.764	9.188	177.457	6 00	0 16
1906	219.111	10.955	207.482	7 75	0 20
1907	171 297	8.564	133.333	5 00	0 13
1908	64 311	3.215	66 000	2 50	0 066

1909	45.671	2 283	36.000	1 50	0 04
1910	65.729	3 286	48.000	2 00	0 053
1911	92.417	4 621	66 666	2 50	0 066
1912	87 175	4 359	80 000	3 00	0 08

*
* *

Dans son rapport, le conseil d administration fait remarquer qu'une reprise des cours du cuivre s'est franchement produite pendant l'exercice 1912, dont les sociétés cuprifères ont largement profité.

Catemou, la plus ancienne des affaires de la Société au Chili, a été, de ce fait, la plus prête à profiter de cette hausse ; aussi, malgré des transports très difficiles, dus à un hiver exceptionnellement pluvieux, a-t-elle clôturé son exercice social par un bénéfice satisfaisant, qui lui a permis de porter son dividende de 25 à 30 fr.

Chamaral, en dépit d'une main-d'œuvre de plus en plus rare et tous les jours plus coûteuse, a pu terminer son année avec un bénéfice appréciable qui a été employé à des amortissements et à éteindre partiellement le compte de Profits et pertes laissé par les exercices antérieurs.

Enfin, Naltagua poursuit normalement l'exécution d'un programme de développement. La Compagnie s'est intéressée à une affaire de mines de plomb en Espagne, offrant de sérieuses chances d'avenir, sans comporter de risques excessifs.

Depuis la clôture de l'exercice 1912, la Compagnie a eu l'occasion d'acheter un certain nombre d'actions de la Société des Mines de Lexington, échangeables contre des actions Mines et Minerais.

Le conseil indique, en outre, que malgré l'action déprimante des événements politiques, la consommation du cuivre a été satisfaisante ; d'autre part, la production a suivi une marche ascendante sur l'importance de laquelle on ne semble pas très bien fixé ; il en résulte, dit le conseil, une certaine incertitude qui pèse sur les cours actuels, sans cependant affecter la sécurité qui règne quant à l'avenir du cuivre.

Le bilan au 31 décembre 1912 s'établit comme suit, comparativement au précédent :

*
* *

	1911	1912
ACTIF		
Propriétés au Montana	10.000 00	mémoire
Valeurs diverses	2.555.593 80	2.532.542 40
Placers en Californie	975 02	975 02
Mobilier	7.144 00	7.144 00
Avances diverses	1.776 15	1.776 15
Caisses, banques et reports	398.445 41	467.596 0
Débiteurs divers	160.486 40	109.654 15
	<u>3 140 420 78</u>	<u>3.119.687 78</u>

PASSIF		
Capital (21.000 actions)	2.400.000 00	2.400 000 00
Créditeurs divers	131.559 19	99.099 79
Provisions :		
Opérations diverses	273 113 89	273.113 89
Créances douteuses	40.000 00	40.000 00
Réserve légale	84 035 00	88.655 85
Fonds de prévoyance	114.010 49	114.010 49
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice	92.417 01	87.174 07
Solde reporté	5.285 20	17 635 09
	<u>3.110.420 78</u>	<u>3 119 687 78</u>

Par suite de la vente de certains claims, le compte « Propriétés au Montana », qui figurait l'année dernière pour 10.000 francs au Bilan, n'y figure plus que pour « mémoire » cette année.

La composition du Portefeuille a peu varié depuis l'année derrièrè ; le Conseil mentionne cependant la vente de 100 actions privilégiées et 325 actions ordinaires de Catemou ainsi que le remboursement au pair de 28 obligations Naltagua et par contre la souscription à 16 actions Électro-Métallurgie de Dives. Pour ces motifs, le compte « Valeurs diverses » ne présente sur l'exercice précédent, après estimation d'inventaire, qu'une différence en moins de 23.051 10.

La situation de trésorerie est à l'aise : pour faire face à 99.000 fr. d'exigibilités, la société possède un ensemble de disponibilités immédiates de 577.000 fr.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée générale a réélu MM. E. Renevey et L. Girard, administrateurs sortants.

MINES ET MINERAIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1917)

Les bénéfices de l'exercice 1916 de la Compagnie Mines et Minerais s'élèvent à 200.506 fr. Une répartition de 5 fr. net par action et de 0,133 par part bénéficiaire sera faite à partir du 3 juillet prochain. La société étant belge et son siège se trouvant en Belgique, aucune assemblée générale ne peut se tenir actuellement.

MINES et MINERAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 3 décembre 1917)

Les assemblées générales qui auraient du avoir lieu à Bruxelles n'ayant pu s'y réunir depuis trois ans, le conseil de la Compagnie de Mines et Minerais a fait établir provisoirement les comptes au moyen d'un duplicata de la comptabilité réuni au bureau de correspondance de Paris.

On sait que la Compagnie de Mines et Minerais n'est pas une compagnie exploitante, mais un trust de valeurs minières. Son portefeuille se compose principalement de : 867 actions Catemou privilégiées ; 2.530 Catemou ordinaires ; 2.177 actions Chanara ; 60 actions de l'Électro-Métallurgie de Dives et de 285 parts Boléo. Tous ces titres ont d'ailleurs réalisé, depuis la fin de 1915, des écarts en hausse considérables ; ces écarts forment en chiffres ronds une plus-value de 1.510.000 fr., ce qui représente 63 fr. pour chacune des 21.000 actions formant le capital social.

Au dernier bilan, les ressources sociales s'élèvent à près de 3 millions, en présence d'un capital de 2.400.000 francs ; la société n'a, en effet, de dettes qu'envers elle-même, le chapitre Crédeurs Divers ne représentant que des coupons non encaissés et qui sont d'ailleurs acquis à la Compagnie.

L'estimation des Valeurs Diverses n'a augmenté que de 5 935 fr., le conseil n'ayant pas tenu compte des plus-values dont nous parlons plus haut. Le chapitre Caisse, Banques et Déport est en augmentation de 53.425 fr.

Les Débiteurs divers sont passés à 347.241 fr., soit une augmentation de 39.416 fr. Les acomptes sur dividendes payés en 1914 et 1915 forment un total de 57.933 fr.

Au passif, le solde Crédeurs divers qui représente, comme nous le mentionnons, des coupons non encaissés, a diminué de 10.940 fr. Les chapitres Provisions, Fonds de prévoyance, Réserve légale sont inchangés.

Il convient d'observer que les bénéfices sur réalisations de titres entrent pour 29.000 fr. seulement dans les profils de 1916 et sont compensés jusqu'à concurrence de 16.600 fr. par des dépréciations portées au débit du compte de Profits et Pertes, en sorte que la plus-value de 1.510.000 fr. (qui dépasse 60 % du capital social) appartient bien à l'exercice en cours.

Une distribution partielle du bénéfice de 200.506 fr. acquis en 1916 a été faite à titre d'acompte de dividende. Les actions ont reçu 5 fr. net et les parts 0 fr. 133.

COMPAGNIE DE MINES et MINERAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 juillet 1918)

La Compagnie de Mines et Minerais ayant son siège social à Bruxelles, ne peut, depuis 1914, tenir ses réunions annuelles. Comme l'année dernière, elle met en distribution à titre d'acompte une somme de 5 fr. nets par action et de 0 fr. 133 par part de fondateur. Ces dividendes sont payables depuis le 8 juillet.

MINES et MINERAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1919)

Les comptes des exercices 1914 à 1918, de la Société Mines et Minerais, se soldent par un bénéfice net de 614.501 fr. après affectation de 222.580 fr. pour acomptes distribués. Les disponibilités figurent au bilan pour une somme de 1.011.148 fr. ; les crédeurs s'établissent à 34.997 fr., les créances douteuses à 10.000 fr. La provision pour exploitation et risques absorbe 273.113 fr., le fonds de prévoyance 114.010 fr. et la réserve 97.247 fr.

On n'est pas encore fixé sur le montant du dividende qui sera réparti. En 1916 et 1917, il a été réparti un acompte de 5 fr. nets par action et 0 fr. 133 par part de fondateur.

MINES et MINERAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 21 octobre 1919)

Ainsi que nous l'indiquions déjà dans notre numéro du 19 juin dernier, les comptes des exercices 1914 à 1918 de la Compagnie de Mines et Minerais se soldent par un bénéfice de 614.501 francs ; en y comprenant le report antérieur, le solde disponible s'élève à 619.057 fr.

La répartition suivante a été approuvée par l'assemblée qui s'est tenue le 28 juin :

5 % à la réserve légale	30.725 08
Au fonds de prévoyance	80.000 00
Attribution statutaire	50.377 05
Aux actions 17 fr. par action	408.000 00
Aux parts 0,4526	45.260 00
Solde à reporter	4.694 54
	<u>619.057 27</u>

Sur les 17 fr. à répartir, 14 fr. ont déjà été distribués à titre d'acompte pendant la guerre, il est donc resté à distribuer 3 fr. par action et 0 fr. 08 par part pour cette année.

Le rapport ne donne que peu de renseignements sur les différentes participations que cet omnium possède en portefeuille. Il signale seulement que pendant ces cinq dernières années, l'activité est restée très restreinte et s'est déployée dans le cercle habituel des opérations de la société, avec des résultats favorables et des mécomptes inévitables, dont le solde se traduit cependant par un bénéfice dans la mesure accoutumée.

Le bilan des deux derniers exercices, c'est-à-dire au 31 décembre 1917 et au 31 décembre 1918, ce dernier qui réunit en un seul les comptes de 1914-1918, s'établit comme suit :

	1917	1918
ACTIF		
Valeurs diverses	2.639.982 60	2.341.156 35
Mobilier	8.014 00	7.764 00
Loyer d'avance	1.776 15	1.776 15
Caisse, banques, reports	314.691 73	492.260 93
Débiteurs divers	371.654 25	512.888 75
Acomptes sur dividendes	145.604 14	222.580 42
	<u>3.481.723 87</u>	<u>3.578.426 60</u>
PASSIF		
Capital	2.400.000 00	2.400.000 00
Créditeurs divers	33.431 00	34.997 30
Prov. p. exp. et risq. en cours	273.113 39	273.113 89

Prov. p créances douteuses	40.000 00	40.000 00
Réserve légale	97.247 65	97.247 65
Fonds de prévoyance	114.010 49	114.010 49
Profits et pertes 1914-1917	531.918 84	—
Bénéfices de 1914 à 1918	—	614.501 66
Report de l'exercice 1913	—	4.555 61
	<u>3.481.723 87</u>	<u>3.578.426 60</u>

Le bilan présente les différences suivantes :

À l'actif, le compte « valeurs diverses » qui, en 1913 était porté pour 2.368.462 fr. ne figure plus que pour 2.341.156 35, soit une diminution de 27.306 fr. cette dépréciation provient des différences de cours qui se sont produites sur les différents titres. On sait qu'il s'agit d'actions de Chanaral, Catemou et Naltagua.

Il a été placé d'autre part 220.000 fr. en bons de la Défense Nationale et 170.000 fr. de 5 % Français.

Les autres postes ont peu varié.

En somme, la Société Mines et Minerais a traversé la guerre sans avoir été très atteinte et avec une rémunération normale du capital engagé.

MM. de la Bouglise, Dubois, E. Renevey et G. Renevey, administrateurs sortants, ont été réélus.

MINES et MINERAIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1921)

Le bénéfice net de 1920 de la Société de Mines et Minerais, établi après affectation de 429.203 fr. à une provision pour dépréciation, s'élève à 468.911 francs contre 124.444 fr., le solde disponible est de 473.343 fr. Le conseil d'administration proposera vraisemblablement à l'assemblée du 25 courant, d'augmenter légèrement le dividende fixé l'an dernier à 4 fr. par action. Au bilan au 31 décembre 1920, l'actif disponible et réalisable est de 3 millions 1/2 en regard de 280.000 fr. d'exigibilités.

MINES ET MINERAIS

(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 30 juin la répartition d'un dividende de 4 fr. 25 brut, contre 5 fr. 50 en 1921.

1924 : REPRISE PAR LA **BANQUE BÉNARD FRÈRES**, Paris

Compagnie de mines et minerais
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1925)

Bruxelles, 9 juillet. — L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 27 juin dernier, au siège social, 50, boulevard Émile-Jacquain, à Bruxelles, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir un solde débiteur de 251.519 fr. 28, qui a été reporté à nouveau.

Elle a nommé administrateurs MM. Georges Renevey et Robert de La Bouglise ¹¹.

Le déficit constaté au compte de profits et pertes provient d'une baisse de certaines valeurs qui constituent une importante partie de l'actif social ; en outre, une somme de 200.000 francs, représentant le solde non encore amorti de la participation de la société dans la Société des Anthracites de Sainte-Agnès, dont la liquidation a été prononcée en cours d'exercice, a dû être passée par profits et pertes. Cette perte trouve une compensation partielle dans les résultats du lotissement de Menton-Condamine, qui a procuré à la société une rentrée de 60.000 francs.

Le rapport du conseil mentionne la cession avantageuse faite à un groupe espagnol des mines de Mansilla de la Société d'exploitations minières, dont la moitié des titres appartenait à la société. Cette cession doit rapporter 285.000 pesetas environ, dont la société a déjà touché 8.000, le reste devant être versé en plusieurs annuités. Les sommes investies dans cette affaire s'élèvent à un total de 463.200.

1927 (mai) : CONSTITUTION DE LA [COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES](#)

(*Le Journal des débats*, 14 février 1928)

Mines et minerais. 15 h., extraord., à Bruxelles.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1928)

L'assemblée extraordinaire du 15 février a voté l'augmentation du capital de 5 à 10 millions par la création de 50.000 actions de 100 fr.

ÉMISSIONS EN COURS
MINES ET MINERAIS (Compagnie des)
(*Le Journal des débats*, 4 mars 1928)

Jusqu'au 27 mars 1928 inclus, à Bruxelles, émission, à 107 fr. 50 belges, de 50.000 actions nouvelles de 100 francs belges (1 action nouvelle pour 1 ancienne, à estampiller) : Bruxelles, Société française de banque et de dépôts ; Paris, MM. Bénard frères et C^o.

¹¹ Robert de La Bouglise (1881-1956) : fils de Georges (ci-dessus). Polytechnicien, ingénieur des Mines. Déjà vu à la Compagnie minière de la Guinée française. Voir [encadré](#).

1928 (MAI) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE DE SLOVÉNIE

MINES ET MINERAIS
(*Le Rappel*, 3 juin 1928)

Autre affaire belge, qui ne se recommande ni par les résultats obtenus, ni par les dividendes distribués, puisqu'elle n'a rien repartit depuis 1922.

Cette société, qui est au capital de 10 millions, s'occupe de la gérance d'un portefeuille, dont le rendement a été jusqu'ici fort médiocre. L'entreprise a quelques intérêts en Yougoslavie et au Congo belge. Elle a procédé à la constitution de la Compagnie équatoriale de mines, qui doit opérer au Congo français, création qui a valu aux actions Mines et Minerais une poussée spéculative exagérée et qui capitalise exclusivement des espérances qui demanderont à être sérieusement confirmées par la suite, ce qui, en tout état de cause, et même dans les meilleures conditions, demandera de longs délais.

Mieux vaut donc s'intéresser à une valeur donnant déjà des résultats et permettant ainsi de savoir où l'on va, de préférence à une affaire dont le passé est peu encourageant et dont l'avenir ne repose, en somme, que sur des données hypothétiques.

1928 (MAI) : CONSTITUTION DE L'UNION DIAMANTIFÈRE (BRÉSIL)

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1928)

Le conseil d'administration de la Compagnie de Mines et Minerais informe les actionnaires et porteurs de parts de fondateur qu'il a décidé de leur réserver un droit de préférence pour l'acquisition de 30.000 actions l'Union Diamantifère, société anonyme française au capital de 20 millions de francs, divisé en 200.000 actions de 100 fr. nominal chacune, qui a été récemment constituée sous ses auspices.

Ces 30.000 actions, entièrement libérées sont cédées coupon 1 attaché, au prix de 110 fr. français par action, payable eu une seule fois, avec attribution gratuite, sans tenir compte des fractions, de une part de fondateur par cinquante actions ainsi acquises. Ce droit s'exercera à titre irréductible seulement et sans délivrance de fractions, dans la proportion suivante : 4 actions de la Compagnie de Mines et Minerais donnent droit à la cession de une action Diamantifère et 100 parts de fondateur donnent droit à la cession de 6 actions Union Diamantifère.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur qui désireront user de leur droit de préférence devront adresser leur demande, accompagnée du montant des actions acquises et de leurs titres en vue de leur estampillage, du 16 juillet 1918, dernier délai, à MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon, à Paris, qui tiennent dès maintenant à la disposition des ayants-droit les formules de demandes nécessaires. Les actions de la dernière augmentation de capital portant les numéros 50001 à 100000

n'avant pas encore été délivrées, les propriétaires de ces titres devront présenter à l'appui de leur demande les reçus de souscription y relatifs.

Mines et minerais
(*La Liberté*, 9 juillet 1928)

À l'assemblée des actionnaires [...], tenue le 30 juin, le président du conseil a, dans son allocution, passé en revue les différentes participations de la société. Il a particulièrement insisté sur les résultats favorables que l'on attend de la Compagnie équatoriale de mines, dont les travaux de prospection en Oubangui-Chari aussi bien qu'en Afrique Occidentale Française font entrevoir les plus heureuses perspectives. Les rapports ont mis en évidence la similitude qui existe entre les régions du Haut-M'Bomou, où travaille cette compagnie, avec celles voisines de la Haute-Ouélé et de Kilo-Moto. Les prospections en cours en pays Lobi, dans la Haute-Volta, en Afrique Occidentale, témoignent également d'un pays très riche au point de vue aurifère.

La société a encore des intérêts importants dans la Société de gestion minière qui exploite des concessions de cuivre, de plomb et de zinc à Vouga (Portugal).

La Compagnie a pris une participation importante à la constitution de la Société minière et industrielle de Slovénie, dont les intérêts dans la région de Ljubljana comprennent des gisements d'antimoine, des usines pour le traitement du métal, etc.

De même, la société a pris une participation dans la Société des Kaolins et Feldspaths du Pays Basque, créée sous le patronage de l'Union Parisienne pour exploiter les gisements de minerais intéressant l'industrie céramique à Louhosoa, près de Cambo.

À noter encore une participation dans le Comité national de Kivu, dans la société anglaise Aporama Land et Minerals Limited ¹², qui exploite des gisements de galinate et de silicate de manganèse dans la région de Calañas, province de Huelva (Espagne). Enfin, la Compagnie de Mines et Minerais a participé à la constitution de la Société Union Diamantifère, créée pour l'exploitation, l'industrie et le commerce du diamant au Brésil.

Le président a conclu ainsi : « J'espère que ce court exposé vous permettra d'apprécier la vitalité de notre compagnie et sa ferme volonté de ne s'intéresser qu'à des entreprises dont la rentabilité, le sérieux et l'avenir nous apparaissent absolument démontrés. »

CONSTITUTION
Union diamantifère
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juillet 1928)

Siège social à Paris, 18, avenue Matignon. Capital de 20 millions de francs, divisé en 200.000 actions de 100 francs. Conseil d'administration : MM. L. Sachs. P. Pouldjian, R. Caesar, J. Baszanger, A. Strauss, E. Strauss, G. de Breteuil, L. Deschars ¹³, L. Lévy-

¹² Nous ignorons tout de cette société, également dite Aopoma ou Apona.

¹³ Léon Deschars (1881-1955) : fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars). Neveu de Léon Deschars (1835-1909), commissaire aux comptes de la Compagnie française des mines du Laurium. Frère cadet d'Edmond Deschars (Air liquide). Marié à Suzanne Allard. Dont Simone (M^{me} Paul Coirre) et Roger (1919). Administrateur des Graphites de la Sahanavo (1927), des Plantations de Kantroy (oct. 1927), de la Société minière et industrielle de Slovénie et de l'Union diamantifère (Brésil)(1928), filiales de la Compagnie de mines et minerais, de Bois déroulés Océan (BDO), de la Société indochinoise de plantations réunies de Mimot (suite de Kantroy), des Caoutchouc de Kompong-Thom, des Forges de Clairvaux, de la Compagnie de la Mamora...

Grunwald ¹⁴, L. Richoux. G. Pernot ¹⁵ et M[arcel] Bénard, Statuts déposés chez M^e Ferrand, à Paris. — *Journ. spéc. des soc. frses. par. act.*, le 4 juillet 1928.

Mines et minerais
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

Fondé en 1896, la Société Mines et minerais, société belge, arrivait en 1924 au terme de son existence légale, formée de quelques années relativement heureuses, de beaucoup de médiocres, et qui s'achevait dans la misère.

Ayant pour objet de prendre des participations dans des entreprises minières, elle s'était intéressée à des affaires qui très momentanément, eurent leur heure de vogue — d'une vogue surtout spéculative —, Catemou, Naltagua, Chanaral, pour citer celles dont les noms peuvent encore dire quelque chose, mais que n'offraient aucun intérêt réel ; le reste de son actif en dehors du portefeuille se composait d'intérêts miniers plus ou moins vagues, de droits d'exploitation. Il n'était guère possible de prévoir ce qui aurait résulté d'une liquidation ; peut être n'aurait-on pu rembourser le capital, à ce moment de 2.400.000 francs.

La Banque Bénard pensa qu'il y avait quelque chose à faire de ces restes.

En conséquence, une assemblée extraordinaire convoquée en 1926 prolongeait la durée de la société de 30 ans et votait l'augmentation du capital à 5 millions par la création de 26.000 actions nouvelles de 100 fr. La Banque Bénard aurait bien désiré que le capital fût porté tout de suite à 10 millions ; cette satisfaction lui fut refusée ; elle ne l'a eu qu'au début de cette année. L'émission à 107 fr. 50 de 50.000 actions nouvelles a porté le capital à 10 millions, son chiffre actuel, en 100.000 actions de 100 francs belges. Notons tout de suite qu'il existe des parts de fondateur. Les actions ne reçoivent pas de premier intérêt. Après prélèvement pour la réserve légale elles se partagent 90 % des bénéfices, les 10 % restant allant aux parts.

Avec les disponibilités mises à sa disposition, la Compagnie de Mines et minerais s'est constitué un nouveau portefeuille dont les plus beaux ornements sont : [la Compagnie équatoriale de mines qui poursuit des travaux de prospection en Oubangui-Chari où elle espère trouver de l'or](#) ; la Société de Gestion Minière installée dans la région de Vouga en Portugal pour en extraire éventuellement du plomb, du zinc, du cuivre, quand elle les aura rencontrés, naturellement ; la Société minière et industrielle de Slovénie constituée récemment pour acquérir un « complexe minier » dans la région de Ljubljana ; la société anglaise Aopoma [*sic*] Land and Minerals dont les gisements de galinate et de silicate de manganèse situés dans la province de Huelva doivent, un jour, se développer brillamment ; l'Union Diamantifère qui, dans la profondeur des forêts brésiliennes, va rechercher le diamant. On peut citer aussi les Kaolins et Feldspath du Finistère et le Comité du Kivu ; mais les intérêts qu'a pris Mines et minerais dans ces deux affaires sont modestes.

Ces intérêts et participations forment, au bilan du 31 décembre 1927 de la Compagnie Mines et minerais, un ensemble de 4.732.000 francs ; il est vrai qu'à ce moment, le capital n'était encore que de 5 millions. [Comment ce portefeuille et ces participations sont-ils évalués ? Le rapport est complètement muet sur ce point. Sans doute avec un certain optimisme](#), car si l'on examine le compte de profits et pertes au

¹⁴ Léon Lévy dit Lévy-Grunwald : né à Paris XV^e le 18 sept. 1897. Associé de la S.N.C. Établissements électro-mécaniques JAIME (jan. 1918), administrateur du Kétol (1924), de la Société financière de l'étain et des Brevets étrangers Lefranc (trois affaires Bénard). On trouve plus tard un Léon Grunwald à Maroc et Congo.

¹⁵ Georges Pernot et Georges Richoux : ingénieurs des mines, fondateurs de la Compagnie équatoriale de mines. Souvent associés à la banque Bénard. Voir [encadré](#).

31 décembre 1927, on constate que le crédit en est formé à peu près exclusivement par le poste « plus-value sur valeurs diverses ». Ce poste figure à lui seul, en effet, pour 1.555.772 fr. sur un total de 1.605.903 fr. ; c'est grâce à lui qu'après déduction des diverses charges il est possible d'inscrire au bilan 1.042,608 fr. de bénéfice net, s'ajoutant au report antérieur de 468.435 francs.

Ce sont des méthodes de comptabilité auxquelles on n'est pas habitué. L'inscription d'une plus-value de cette sorte serait normale si elle correspondait à une réalisation effective des titres ; mais où nous nous trompons beaucoup ? — et le rapport par une explication nette aurait pu éviter cette erreur — ou il ne s'agit de rien de tel. La Compagnie Mines et minerais n'a rien vendu en 1927 bien probablement parce qu'elle n'avait rien à vendre, et la plus-value sur valeurs diverses est simplement une plus-value d'évaluation. C'est un système qui conduit très loin.

Les diverses affaires auxquelles participe la Compagnie Mines et minerais naissent à peine ; elles n'en sont même pas à la période d'organisation ; elles commencent seulement celle des recherches. En admettant que leurs espérances se réalisent, pas mal d'années s'écouleront sans doute avant qu'elles puissent exploiter régulièrement et deviennent rémunératrices. D'ici là, quelques opérations financières heureuses permettront, peut-être, à la société d'aligner de temps à autre des bénéfices plus réels que ceux résultant d'une plus-value d'inventaire, mais il n'apparaît pas que des actionnaires et les porteurs de parts qui n'ont pas reçu de dividende depuis 1923 puissent escompter une rémunération régulière. Les actions Mines et minerais qui cotent 366 francs français ne peuvent pas intéresser le portefeuille.

NOTES ET ETUDES FINANCIERES
Mines et minerais
(Le Temps, 15 octobre 1928)

La Compagnie de Mines et minerais, après avoir rapidement et judicieusement mis en œuvre les capitaux appelés en 1926, grâce auxquels elle a pu développer ses concessions ou participations anciennes et en acquérir de nouvelles, voit s'ouvrir devant elle une ère d'activité intéressante et fructueuse.

Parmi les principales participations prises par la société, il convient de signaler spécialement l'Équatoriale de mines*, tant à raison de la part qu'elle possède dans cette affaire que parce qu'elle a avec elle des administrateurs communs. La Compagnie équatoriale des mines s'efforce de mettre en application en Afrique française les méthodes qui ont fait, de l'autre côté du Congo, le succès des grandes sociétés belges. La valeur des régions étudiées par l'Équatoriale des mines a été mise en évidence par les travaux exécutés par ses ingénieurs et techniciens, en même temps qu'ils permettaient de conclure à la grande similitude des terrains prospectés avec ceux de Kilo-Moto. Les travaux de recherches et de préparations que l'Équatoriale des mines poursuit dans le nord de l'Afrique équatoriale française donnent dès à présent des indications également fort intéressantes.

En dehors de cette participation, Mines et minerais a des intérêts dans de multiples affaires dont plusieurs en sont à l'ouverture de la période d'exploitation industrielle ; tout dernièrement elle s'est intéressée dans une forte proportion aux Mines de Ras-el-Ma, la seule entreprise française productrice de mercure et la seule aussi de ce genre dont les titres soient cotés à la Bourse.

La Compagnie de Mines et minerais a pris une part importante à la constitution d'une nouvelle entreprise, la Société minière et industrielle de Slovénie, créée sous le patronage de l'Union financière privée*, et qui possède des intérêts miniers et

industriels de premier ordre dans la région de Ljubljana, comprenant, entre autres, des gisements d'antimoine et des usines pour le traitement de ce métal.

Après une étude technique sur place, la Compagnie s'est en outre intéressée à la Société des Kaolins et feldspaths du pays Basque, créée sous le patronage de la Banque de l'union parisienne pour l'exploitation des gisements de minerais situés près de Cambo.

Un excellent développement est, d'autre part, attendu en ce qui concerne l'exploitation des gisements de galinote et silicate de manganèse par la société anglaise « Aporama Land and Minerals Ltd. » (province de Huelva, Espagne), dans laquelle Mines et minerais a pris aussi des intérêts.

Enfin, ces temps derniers, la Compagnie a participé à la constitution de la Société Union diamantifère, créée pour l'exploitation, l'industrie et le commerce du diamant du Brésil et dont un nombre important de titres a été réservé aux actionnaires de Mines et minerais.

Cette brève revue de l'activité sociale serait incomplète si l'on omettait de signaler que les différents claims que possède la Compagnie dans l'Amérique du nord ont fait l'objet de propositions d'achat sérieuses, et que Mines et minerais a pris une participation dans le comité national du Kivu.

La seule énumération de ces éléments d'activité de la Compagnie suffirait à justifier les espoirs les plus brillants mais le conseil d'administration de la Société, composé d'éminentes personnalités financières et industrielles, a pour l'avenir de plus vastes projets encore. Lors de la dernière assemblée générale ordinaire, tenue à Bruxelles le 30 juin dernier, le conseil, dans son rapport, faisait prévoir pour le prochain exercice des résultats tangibles et d'autant plus réalisables que l'augmentation de capital faite depuis a donné à la Compagnie de nouveaux moyens d'action.

Ces espérances semblent pleinement justifiées et, sans vouloir établir de comparaison, on peut citer le cas de la [Compagnie minière du Congo \[français\]](#) qui, elle aussi, avec le concours et sous le patronage d'une de nos grandes banques d'affaires, est sortie de la période de préparation pour entrer dans l'ère de productivité.

PRISE DE CONTRÔLE DES [MINES DE RAS-EL-MA](#) (Algérie) : mercure

Compagnie de mines et minerais
Augmentation de capital
(*Le Temps*, 22 octobre 1928)

« Holding » de valeurs minières, plus spécialement choisies parmi celles dont la production consiste en métaux rares ou précieux, la Compagnie de mines et minerais, contrôlée à présent par un groupe de premier ordre, prend chaque jour une extension plus importante. L'augmentation du capital de 10 à 25 millions qui va être réalisée et qui, à concurrence de 1.500.000 fr., sera affectée à la [prise de contrôle des mines de mercure de Ras-el-Ma](#), va permettre d'ajouter au portefeuille de nouveaux éléments et d'activer l'arrivée à la période de rendement des participations actuelles. Parmi celles-ci : la Compagnie équatoriale des mines (dont les terrains offrent de grandes analogies avec ceux de Kilo Moto), l'Union diamantifère, pour l'exploitation de l'industrie et du commerce du diamant au Brésil, et les affaires minières d'antimoine et d'or en Serbie [[Minière et industrielle de Slovénie](#) (en association avec l'Union financière privée)], présentent des perspectives particulièrement attrayantes. Aussi l'action Mines et minerais est-elle ferme à 345, contre 335.

Compagnie de mines et minerais
(*Le Temps*, 29 octobre 1928)

L'assemblée extraordinaire du 24 courant, tenue par cette société sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention, a approuvé l'augmentation de capital de 10 à 25 millions par la création de 150.000 actions de 100 francs émises à 175 francs (jouissance 1^{er} janvier 1928).

Sur ce nombre, 75.000 actions seront cédées aux anciens actionnaires au prix d'émission, à raison de 3 nouvelles pour 4 anciennes. L'émission se fera en novembre. La société demandera l'admission de ses titres à la Bourse de Bruxelles.

L'augmentation du capital permettra à la société de conserver ces proportions d'intérêt dans les sociétés où elle a une participation importante, lors des augmentations de capital et des constitutions de filiales de celles-ci. Tel a été le cas, au cours de la présente année, pour les [participations dans l'Afrique équatoriale française](#) et dans le Comité national du Kivu. Le rapport ajoute que la compagnie doit également être en mesure de prendre des options, de profiter des remaniements de sociétés pour s'assurer des contrôles et que, pour être à même de procéder rapidement, elle doit posséder des moyens financiers suffisants.

La compagnie, indique également le rapport, peut considérer avec satisfaction l'œuvre accomplie [dans l'Afrique équatoriale et occidentale française](#), en Amérique du sud et du nord, ainsi que dans ses participations continentales. En ce qui concerne les intérêts que « Mines et minerais » vient d'acquérir dans les [mines de Ras-el-Ma](#), les accords passés avec le groupe qui garantit l'augmentation du capital fourniront l'appoint de titres nécessaire pour assurer à la compagnie une influence prépondérante dans cette affaire.

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS

Assemblée extraordinaire tenue à Bruxelles le 24 octobre 1928
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1928)

Le capital social est porté de 10 à 25 millions de francs

La séance est ouverte à 13 heures, au siège social.

Président : M. Bénard, président du conseil d'administration.

Secrétaire : M. Wauters.

Une première assemblée ayant eu lieu le 3 octobre, avec le même ordre du jour, sans réunir le quorum, la présente assemblée peut valablement délibérer.

M. le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de votre société vous a réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les modalités d'une augmentation de capital de 10 à 25 millions, par la création de 150.000 actions nouvelles du nominal de 100 francs.

Au cours de votre assemblée générale annuelle, tenue le 30 juin dernier, votre conseil, dans son rapport, puis votre président, vous ont mis au courant de la marche des affaires sociales et ont été heureux de vous en exposer le rapide et sûr développement. Que ce soit en Afrique équatoriale ou occidentale française, ou

Amérique du Sud ou du Nord ou dans ses participations continentales, votre compagnie peut regarder avec satisfaction l'œuvre accomplie par elle ou ses sociétés associées. Si elle vous demande aujourd'hui de lui fournir de nouvelles ressources, un des motifs est l'importance des entreprises et le développement continu et rapide de telles opérations. Il va de soi que notre Compagnie se doit de conserver ses proportions d'intérêt dans les sociétés où elle a une participation importante au cours des augmentations de capital ou des constitutions de filiales de celles-ci. Tel a été le cas, en particulier, dans le courant de la présente année, pour nos intérêts en Afrique Equatoriale française et notre participation dans le Comité national du Kivu.

D'autre part, l'expérience que votre conseil a des affaires minières le conduit à vous demander de procurer à notre compagnie une trésorerie plus large, dans un autre but que le financement des entreprises en cours. Nous ne devons pas perdre de vue le développement de notre Compagnie dans l'avenir ; nous devons être prêts à saisir à son profit toutes les opportunités et, dans ce but, disposer des moyens financiers nécessaires.

Notre Compagnie doit, à n'importe quel moment, être en mesure de prendre des options, profiter des remaniements de sociétés pour prendre des contrôles et, d'une façon générale, être en état de procéder rapidement ; pour cela, elle doit posséder les moyens financiers suffisants.

Dans un ordre d'idées plus particulier, notre Compagnie a pu acquérir un nombre élevé d'actions d'une Société que nous pensons appelée à un développement important. Il s'agit de la Société des mines de Ras El Ma. qui possède des gisements cinabrifères riches et étendus, à peu de distance du port de Philippeville (Algérie).

Nous avons pu, en outre, passer avec un groupe qui a offert à notre Compagnie de garantir l'augmentation de capital projetée, des accords tels qu'ils fourniront l'appoint nécessaire de titres pour nous assurer dans cette affaire un intérêt prédominant.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions suivantes :

LES RÉOLUTIONS

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

Première résolution

Le capital social est porté de son chiffre actuel de 10 millions de francs, à la somme de 25 millions de francs par la création de 150.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, du même type et conférant les mêmes droits que les actions de même nature actuellement existantes.

Deuxième résolution

Ces 150.000 actions nouvelles seront émises au taux de 133 francs l'une, jouissance 1^{er} janvier 1928, le dividende éventuel à leur accorder, du chef de l'exercice en cours, pouvant être, en tout ou en partie, prélevé sur la prime d'émission.

Elles seront prises ferme par un groupe souscripteur, qui s'oblige à en rétrocéder 75.000 aux anciens actionnaires, au même taux de 175 francs par titre, soit à raison de trois actions nouvelles pour quatre anciennes, le délai de souscription pour l'exercice de ce droit préférentiel devant être de quinze jours au moins.

Troisième résolution

Comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, les § 1 à 5 inclus de l'article 6 des statuts seront modifiés comme suit :

.....

DIVERS

M. le président. — Il sera intéressant pour les actionnaires de savoir que l'émission se fera probablement en novembre. Vu l'importance croissante de la société, le conseil demandera l'admission des titres à la Bourse de Bruxelles. La marche des affaires donne du reste toute satisfaction.

MINES ET MINERAIS
(*Le Quotidien*, 6 novembre 1928)

L'attention du marché est attirée depuis quelque temps sur ce titre, dont on annonce l'introduction prochaine à la Bourse de Bruxelles ; sur notre marché, où elle est cotée en Banque, l'action vient de commencer un intéressant mouvement de hausse.

Constituée à Bruxelles en 1896, la société a été reprise en mains en 1926 par un groupe de personnalités françaises, à la tête duquel se trouve M. Marcel Bénard. Depuis mars dernier, le capital est de 10.000.000 de francs belges.

La Compagnie de Mines et Minerais est, depuis son origine, un trust d'entreprises minières ; résultats se sont naturellement ressentis de l'état de guerre, ainsi que de l'instabilité monétaire qui lui a succédé. Pendant toute cette période, le conseil a pratiqué une politique prudente de consolidation, qui a grandement profité à l'affaire, et dès 1926, on a pu enregistrer un bénéfice de 796.000 francs belges pour un capital de cinq millions. L'exercice suivant (année 1927) a vu le chiffre des profits s'élever à 1.042.608.72 francs belges, entièrement reportés à nouveau.

La compagnie possède aujourd'hui des participations dans l'Électro-Métallurgie de Dives, les Mines de Chanaral, la Compagnie équatoriale de mines, des intérêts dans la prospection diamantifère à Salabre, au Brésil, des concessions de mines de plomb et de zinc dans la province de Huelva (Espagne). Elle a pris part à la création de la Société minière et industrielle de Slovénie, de la Société des Kaolins et Feldspaths du Pays basque ; elle participe au comité du Kivu (au Congo belge), à l'Apona [sic] Land Minerals (exploitations de manganèse en Espagne), à l'Union Diamantifère du Brésil.

Ce développement considérable de l'activité de la compagnie justifie amplement l'augmentation de son capital de 10 à 25 millions ; avec les moyens nouveaux mis à sa disposition, elle pourra réaliser les larges possibilités de ses nombreuses participations. L'action apparaît comme un titre du plus grand avenir dont l'achat actuel constitue un excellent placement.

Dernier cours : 371

(*Le Temps*, 3 décembre 1928)

Mines et minerais est également très ferme à 365 contre 343. Demain s'ouvrira à Bruxelles la souscription aux actions nouvelles, réservées par préférence aux porteurs actuels à raison de trois nouvelles pour quatre anciennes, au prix de 175 francs belges. Taux de souscription avantageux étant donné la confiance que l'on peut avoir dans les destinées de cette « holding » minière qui a su, en peu de temps, grouper un ensemble de participations dont certaines sont déjà arrivées à la période productive et dont les autres offrent des perspectives d'avenir d'un intérêt certain. Parmi ces dernières, les participations africaines méritent particulièrement de retenir l'attention. Dès 1929, les mines de mercure de Ras-el-Ma, réorganisées industriellement, seront en pleine production et une exploitation aurifère sera mise en marche en pays Lobi par l'Équatoriale de mines*.

Ultérieurement entreront en ligne les exploitations minières de l'A.-E. F. où 2 millions d'hectares sont couverts par les permis de recherches de l'Équatoriale de mines dont les travaux ont déjà révélé des formations minières de grande valeur. Les revenus à attendre de la participation dans le comité national du Kivu, constitué sur le modèle du comité du Katanga avec le concours du gouvernement belge, paraissent appelés, d'autre part, à apporter mieux qu'un appoint aux bénéfices sociaux.

COMPAGNIE DES MINES ET MINERAIS
Société anonyme
Siège social : 50, boulevard Émile-Jacqmain
à Bruxelles.

Augmentation du capital de 10 millions de francs belges
à 25 millions de francs belges
(*Le Petit Bleu*, 6 décembre 1928)

MM. Bénard Frères et Cie, banquiers, 19, avenue Matignon, Paris, et MM. Raymond Buurmans et Cie ¹⁶, 5, rue Louis-le-Grand, Paris, informent les actionnaires français que, dans le but de leur faciliter l'exercice du droit qui leur a été réservé à titre irréductible de demander la rétrocession de 75.000 actions nouvelles, ils se chargeront de transmettre à Bruxelles leurs demandes et d'effectuer les transferts de fonds nécessaires. Il est rappelé à ce sujet que les demandes des actionnaires seront reçues à Bruxelles du 3 au 20 décembre 1928 inclus.

Les porteurs d'actions anciennes Mines et Minerais ont faculté de souscrire à titre irréductible seulement et sans délivrance de fraction à 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes, au prix de 175 francs belges par titre nouveau, payable Intégralement à la souscription, qui aura lieu à Bruxelles, du 3 au 20 décembre inclusivement, à la Société française de banque et de dépôts, 72, rue Royale, à Bruxelles, et chez MM. Raymond Buurmans et Cie, 55, rue de Congrès, à Bruxelles. Les actionnaires désirant exercer leur droit de préférence devront déposer à l'appui de leur souscription leurs titres anciens accompagnés d'un bordereau numérique ou le certificat de l'inscription au plus tard 18 jours francs après la clôture de la souscription. Les actionnaires qui n'auront pas exercé leur droit de préférence au plus tard le 20 décembre ne pourront plus s'en prévaloir après cette date et seront déchus de tout droit de ce chef. L'admission des titres aux Bourses de Bruxelles et de Paris sera demandée.

Compagnie de Mines et Minerais
(*Les Documents politiques*, décembre 1928)

Augmentation de capital de 10 millions à 20 millions de francs belges.

MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon, Paris, et MM. Raymond Buurmans et Cie, banquiers, 5, rue Louis-le-Grand, Paris, informent les actionnaires français que dans le but de leur faciliter l'exercice du droit qui leur a été réservé à titre irréductible, de demander la rétrocession de 75.000 actions nouvelles, ils se chargeront

¹⁶ [Raymond Buurmans](#) : banquier belge à Paris . Également partenaire des Bénard dans le Crédit foncier du Congo.

de transmettre à Bruxelles leurs demandes et d'effectuer les transferts de fonds nécessaires.

Il est rappelé à ce sujet que les demandes des actionnaires seront reçues à Bruxelles du 3 au 20 décembre 1928 inclus.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ LINIÈRE DU DIAHOT (NOUVELLE-CALÉDONIE)
ET DE LA COMPAGNIE MINIÈRE DE LA HAUTE-VOLTA

(Le Temps, 14 janvier 1929)

Mines et minerais se tient à 245. Cette compagnie vient de participer à la constitution de deux nouvelles sociétés minières.

L'une, la Société minière du Diahot, a pour but d'exploiter plusieurs concessions Higginson, renfermant des gisements de plomb, zinc et cuivre aurifère.

L'autre, dénommée Compagnie minière de la Haute-Volta, va poursuivre la mise en œuvre des territoires que la Compagnie Mines et minerais avait prospectés dans le Lobi, de concert avec l'Union minière et financière coloniale et l'Équatoriale de mines.

Mines et minerais
(Le Temps, 11 mars 1929)

L'action Mines et minerais est fermement tenue à 265, contre 261. Comme il était à prévoir, l'introduction des actions Mines et minerais aux marchés à terme de Paris et de Bruxelles a eu pour résultat un actif développement des transactions sur ces titres qui se sont traités en dernier lieu à 274. Les indications les plus favorables sont données par la société sur la marche de ses participations : les mines de mercure de Ras-El-Ma* viennent de terminer leur nouvelle centrale de force et procèdent à l'allumage des fours à Cinabre. La Société minière du Diahot vient de reprendre dans le nord de la Nouvelle-Calédonie un groupement de mines de cuivre dont les stocks présentent des teneurs de 5 à 15 %. Enfin, des indications intéressantes sont données par les opérations de cubage des minerais, actuellement en cours aux mines de quartz aurifère de Sainte-Barbe, en Serbie.

MINES ET MINERAIS
(Le Journal des débats, 30 mai 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 se soldent par un bénéfice net de 3.276.088 francs, contre 1.458.913 francs, qui fut reporté à nouveau. La répartition qui sera proposée n'est pas encore connue.

Mines et minerais
(Paris-Soir, 10 juin 1929)

Marché élargi aussi bien ferme qu'à primes sur l'action Mines et Minerais, qui s'est traitée entre 204 et 212. Des indications intéressantes sont fournies en ce moment sur les développements de l'Équatoriale des Mines, dont « Mines et Minerais » est, on le sait, le principal actionnaire. Les teneurs révélées par les derniers travaux de prospection paraissent en effet significatives quant à la valeur des placers. D'autre part, la Société « Mines et Minerais » vient de conclure des accords qui lui assurent, conjointement avec [Plakalnitza](#), le contrôle de la Société de Gestion Minière, affaire dans laquelle Mines et Minerais était déjà intéressée, et qui possède des concessions de cuivre et de plomb au Portugal et des concessions de plomb et de zinc en Espagne.

Mines et minerais
(*Le Temps*, 24 juin 1929)

L'action Mines et minerais est résistante à 207. A côté de l'Équatoriale de Mines*, dont la société est le principal actionnaire et dont les possibilités viennent d'être confirmées par les récents travaux de prospection, Mines et minerais détient en portefeuille de nombreuses participations qui, tour à tour, sont appelées à prendre rang parmi les éléments productifs de l'actif. Citons, entre autres, la Société de gestion minière, appelée à devenir un holding important sous l'action conjuguée de Mines et minerais et de Plakalnitza.

MINES ET MINERAIS
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1929)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes au 31 décembre 1928. Le solde bénéficiaire sera reporté à nouveau, portant le total des bénéfices reportés à 3.185.220 francs.

MINES ET MINERAIS
(*Le Journal des débats*, 6 février 1930)

Le conseil proposera à l'assemblée extraordinaire du 24 février de porter le capital de 25 à 50 millions, par la création de 250.000 actions.

1930 (avril) : CAPITAL PORTÉ À 40 MF

MINES ET MINERAIS
(*Le Journal des débats*, 19 mars 1930)

L'assemblée extraordinaire tenue hier à Bruxelles a décidé de porter le capital social à 40 millions.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS
Société anonyme

Constituée par acte du notaire Pœlaert, à Bruxelles,
le 8 août 1896, paru aux annexes du *Moniteur belge* le
27 même mois, sous le n° 2953 et dont les statuts ont été

modifiés par acte du notaire Goossens Bara à Bruxelles
en date du 9 juillet 1926, publié aux annexes du *Moniteur
belge* le 29 du même mois, sous le n° 9241.

Capital porté à fr. 25.000.000
représenté par 250.000 actions de fr. 100, suivant
décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 1928
(*Annexe du Moniteur belge* des 21 et 23 novembre 1928
DROIT ÉPUISE

Capital porté à fr. 40.000.000 représenté
par 400.000 actions de fr. 100,
suivant décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 17 mars 1930 (*Annexe
du Moniteur belge* des 6 et 18 avril
1930— Actes N° 4459 et 5482

Droit de souscription 1930 épuisé

Siège social à Bruxelles

Capital social : 5.000.000 de francs
divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune
Il a été créé en outre 100.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

Compagnie de Mines et Minerais
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1930)

Bruxelles, 10 juillet. — L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant, après déduction des frais généraux, par un bénéfice net de 61.141 fr. contre 1 million 817.174 fr. en 1928. En y comprenant le reliquat antérieur, le total disponible s'est élevé à 3.246.370 fr. Cette somme, après dotation de la réserve légale, a été reportée à nouveau.

L'assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur M. Léon Guillet ¹⁷, président du conseil d'administration de la Compagnie équatoriale de mines, directeur de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, en remplacement de M. Marcel Bénard, décédé.

COMPAGNIE MINIÈRE EUROPÉENNE*
(*Le Journal des débats*, 12 août 1930)

Son capital se monte à 5 millions, divisé en 50.000 actions de 100 fr., dont 20.000 sont attribuées à la Compagnie de Mines et Minerais et à la Compagnie européenne des Mines*.

¹⁷ Léon Guillet (1873-1946) : professeur de métallurgie, directeur de l'École centrale (1923-1946), administrateur de sociétés, président de la Compagnie équatoriale de mines (1930-1932). Voir [encadré](#).

1930 (octobre) : FAILLITE DE LA BANQUE BÉNARD

MINES ET MINERAIS

On tente une fois encore de ranimer le marché de ce titre,
mais sans grand succès jusqu'ici
(*Le Petit Bleu*, 22 octobre 1931)

Cette entreprise belge a été longue à mettre en route : constituée en société anonyme en 1896, à l'assemblée tenue à Bruxelles le 30 juin 1928, sous la présidence de M. Marcel Bénard, le rapport du conseil indiquait que l'exercice 1927 avait encore été un exercice de préparation ! Toutefois, il laissait un bénéfice de 1.042.000 fr., sensiblement supérieur à celui de 1926 qui n'avait atteint que 796.000 francs. En 1928, nouvelle avance du bénéfice à 1.817.000 fr., pour reculer brutalement, en 1929, peu au-dessus d'une soixantaine de mille francs.

Recul d'autant plus fâcheux que, fin 1928, le capital avait été porté de 10 à 25 millions de francs belges, les nouvelles actions étant émises à 175 fr., on ne devait pas s'en tenir là ; le bilan de fin décembre 1930 faisait état d'un capital porté, dans l'intervalle, à 40 millions de francs et se soldait, lui, sans profits ni pertes.

L'action Mines et Minerais est une valeur à cascades. Témoin ce qui nous pouvions écrire le 18 juillet 1928 : « Si nous remontons seulement à 1925, il faut croire que la société était assez basse puisque ses actions tombèrent au-dessous de 50 fr. Elles sont aujourd'hui plus brillantes, aux environs de 350 fr. ; mais c'est une erreur de croire que la hausse d'un titre soit significative de sa qualité et que, plus il est cher, meilleure est celle-ci : ce n'est pas comme cela que l'on fait les bons portefeuilles ! »

Il ne faudrait même pas y faire entrer beaucoup de titres du genre de Mines et Minerais pour avoir un portefeuille désastreusement composé : en effet, l'action Mines et Minerais n'est plus aujourd'hui traitée qu'aux environs d'une vingtaine de francs, après s'être rapprochée il n'y a pas encore bien longtemps, de 15 à 17 fr. 50. On a même éprouvé le besoin d'expliquer le mouvement par la liquidation forcée d'une grosse position acheteur. La vérité paraîtrait être plutôt qu'il aurait été mis à l'étude un plan de réorganisation où, naturellement, l'« accordéon » ferait sa partie.

Cette entreprise est victime de la mégalomanie de ses dirigeants : ses participations, à part de très rares exceptions, sont représentées par des titres invendables ou non négociables. Il s'agirait maintenant de les ramener à leur véritable valeur, c'est-à-dire à peu de chose.

Cependant, il s'est rencontré des preneurs pour certaines de ses participations, dans des conditions assez intéressantes, mais dont les offres furent cependant rejetées : il est si dur d'abandonner des jetons de présence dans des conseils où l'on figure uniquement pour représenter des intérêts qu'on se résigne difficilement à repasser à d'autres, en même temps que les « retours de bâton » et avantages divers qui en découlent.

C'est assez dire que les capitalistes sérieux n'ont rien à faire de ce côté ; c'est déjà ce que nous disions en juin 1923 alors que le titre valait 80 fr. si, dans l'intervalle, la Bourse parut nous donner tort, ce fut par suite de manœuvres spéculatives impossibles à prévoir, mais qui, finalement, se font toujours sur le dos du public lequel, dans son

ingénuité incurable, achète quand « ça monte » et ne s'occupe d'assurer son bénéficiaire que lorsque la cote est tombée au-dessous du prix d'achat !

POUR MEMOIRE. — Conseil d'administration : MM. G. Houlaert, président ; E. Lambert, vice-président ; vicomte Gaston de Breteuil, G. Collet, René Duflot ¹⁸, Léon Guillet, marquis de Mailly-Nesles, Minette d'Houllaye, baron Moucheur, G. Parnot, Edmond Baisser, Georges Richoux, comte E. de la Rochefoucauld. — Cotation ; (Coulisse à terme et comptant), (Parts : non cotées). — Service financier : Société de gestion financière et commerciale pour l'industrie minière. — Bruxelles : Raymond Buurmans et Cie.

Mémento de l'actionnaire
NÉGOCIATIONS
(*Le Journal des débats*, 19 décembre 1931)

Radiations de la Cote du Syndicat des Banquiers. À partir du 2 février 1932, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la cote à terme du marché en banque : Établissements Industriels Grammont (actions B) et [Mines et minerais](#). En liquidation de fin janvier 1932, les acheteurs devront lever et les vendeurs devront livrer.

MINES ET MINERAIS

On envisage un nouveau projet qui, pour les actionnaires, n'aurait sans doute pas des conséquences sensiblement plus heureuses que le premier
(*Le Petit Bleu*, 16 février 1932)

Au cours des dernières semaines de 1931, il avait été question de l'absorption de la société Mines et Minerais par la Compagnie française de mines, minerais et cultures qui réglait le passif de la société absorbée et lui remettait, en outre, 50.000 actions, ce qui laissait supposer qu'il y avait un excédent d'actif. On pouvait donc s'étonner que la société ne se liquidât pas purement et simplement, l'excédent d'actif, si la réalisation en laissait un, étant alors réparti entre les actionnaires.

Or, il s'agirait aujourd'hui d'une nouvelle combinaison : la Compagnie française de mines, minerais et cultures continue à régler le passif de Mines et Minerais, mais ne l'absorbe plus. Cette société aurait, par conséquent, son existence propre comme, jusqu'ici, conservant en portefeuille une grande partie de ses participations. Et la question semblerait se poser de savoir ce que deviendront les autres participations ; si ces autres ne seront pas celles qui ont le plus de consistance et si elles ne passeront pas aux mains de la Française de Mines, minerais et cultures, à titre de compensation de l'extinction par elle du passif de Mines et Minerais.

Dans une combinaison comme dans l'autre, il semblerait que les actionnaires aient plus à perdre qu'à gagner et qu'une liquidation pure et simple leur serait sans doute plus profitable. D'ailleurs, les cours pratiqués en Bourse reflètent assez exactement le peu sur quoi ils ont vraisemblablement à compter : l'action Mines et Minerais, qui valait encore, l'an dernier, tout près de 85 fr., se traite présentement aux environs de 20 fr. : il est vrai qu'elle était tombée, dans l'intervalle, à 8 fr. 50 !

¹⁸ René Duflot (1881-1966) : président des Tramways du Donau. Voir [encadré](#).

L'action Mines et Minerais ne cessa guère, d'ailleurs, d'être une valeur à cascades, ce qui nous amenait à écrire, dans la seconde quinzaine de juillet 1928 : « Si nous remontons seulement à 1925, il faut croire que la société était assez basse, puisque ses actions tombèrent au-dessous de 50 fr. Elles sont aujourd'hui plus brillantes aux environs de 350 fr. ; mais c'est une erreur de croire que la hausse d'u» titre soit significative de sa qualité et que. plus il est cher meilleure est celle-ci. »

Significative, la baisse l'est, ici, beaucoup plus que la baisse d'autrefois, si l'on observe dans quelles conditions elle se produit, avec des combinaisons qu'un jour apporte et que le lendemain emporte et qui manquent vraiment par trop de netteté.

POUR MEMOIRE. — Conseil d'administration : MM. G. Houlaert, président ; G. Collet, René Dufлот, Léon Guillet, marquis de Mailly-Nesles, Pierre-Édouard Hentsch, comte de Moissac, baron Edmond van Zuylen, baron Moucheur, G. Pernot. Edmond Reisser, comte E. de La Rochefoucauld, P. Uzeux. — Cotation : Coulisse, terme et comptant (Parts . non cotées). — Service financier : Paris : Société de gestion financière et commerciale pour l'industrie minière. — Bruxelles : Raymond Buurmans et Cie.

MINES ET MINERAIS
(*Le Temps*, 28 juin 1932)
[p. 286 par ordre chronologique]

Le rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire rappelle qu'aucune des affaires auxquelles la société est intéressée n'a encore atteint l'ère des répartitions. Il n'a pas été donné suite au projet d'absorption de Mines et minerais par une société française. L'actif est actuellement géré en collaboration avec la Société générale de mines et cultures*, ce qui permet de réduire les frais généraux. Un projet de fusion avec une autre société belge est actuellement à l'étude.

MINES ET MINERAIS
(*Le Temps*, 22 juillet 1933)

L'assemblée extraordinaire d'hier, à l'ordre du jour de laquelle figurait la mise en liquidation de la société, a décidé la continuation des opérations.
